



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

ROYAUME DU MAROC
ADMINISTRATION
DES DOUANES ET
IMPÔTS INDIRECTS



المملكة المغربية
إدارة الجمارك
والضرائب
غير المباشرة



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

ADMINISTRATION
DES DOUANES ET IMPÔTS
INDIRECTS

EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ

[...]

Depuis Notre Accession au Trône, Nous avons œuvré à la construction d'un Maroc avancé, uni et solidaire, aussi bien à travers la promotion du développement économique et humain global que par la ferme volonté de conforter la place de notre pays dans le concert des nations émergentes.

Loin d'être le fruit du hasard, les réalisations accomplies par notre pays procèdent plutôt d'une vision à long terme et elles reflètent la pertinence des choix majeurs opérés en matière de développement. Elles ont également été favorisées par le climat de sécurité et de stabilité politique et institutionnelle dont jouit le Maroc.

Partant de cette base solide, et en accord avec le Nouveau Modèle de Développement, Nous nous sommes attaché à consolider les attributs de cet essor socio-économique et à bâtir une économie compétitive, plus diversifiée et plus ouverte, dans un cadre macro-économique sain et stable.

[...]

Grâce aux orientations stratégiques que le Maroc s'est tracées, les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, des énergies renouvelables, des industries agroalimentaires et du tourisme constituent désormais un levier essentiel de notre économie émergente, tant en termes d'investissements qu'en matière de création d'emplois.

Terre d'investissement s'il en est, le Maroc émergent est singulier par la multiplicité et la diversité des partenaires dont il est un associé responsable et fiable. En effet, à la faveur des accords de libre-échange, l'économie nationale est liée à plus de trois milliards de consommateurs à travers le monde.

Aujourd'hui, le Maroc dispose également d'infrastructures modernes, robustes et aux standards mondiaux.

[...]

Ainsi que tu le sais, aucun niveau de développement économique et infrastructurel ne saurait Me contenter s'il ne concourt pas effectivement à l'amélioration des conditions de vie des citoyens, de quelque frange sociale et de quelque région qu'ils appartiennent.

[...]

**EXTRAIT DU DISCOURS PRONONCÉ
PAR SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI, QUE DIEU LE GLORIFIE, À L'OCCASION
DU 26^{ÈME} ANNIVERSAIRE DE L'ACCESSION DU SOUVERAIN AU TRÔNE DE SES GLORIEUX ANCÊTRES**

TÉTOUAN, LE 29 JUILLET 2025





MOT DE ABDELLATIF AMRANI DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'année écoulée s'est inscrite dans la continuité des orientations de la stratégie 2024-2028 portant un engagement fort de l'ADII à contribuer activement aux projets structurants et réformes sectorielles lancés par le Royaume en faveur d'une croissance plus soutenue, d'un développement durable et d'une meilleure compétitivité de l'économie de notre pays sous la Direction éclairée de Sa Majesté le Roi, que Dieu L'assiste.

Cet engagement s'est traduit par des résultats exceptionnels au cours de l'année 2025 qui consolident le rôle de la Douane en tant que contributeur principal au budget de l'Etat et acteur de la mise en œuvre des politiques économiques du pays.

Cette année s'est distinguée par une performance remarquable en matière de mobilisation des ressources pour l'État. Les recettes douanières ont atteint un niveau inédit de 161 MMDH contre 144,8 MMDH l'an passé, soit une progression de 11%. Ce résultat confirme une fois de plus le bon comportement des recettes douanières, prolongeant ainsi la dynamique haussière observée ces dernières années.

Cette performance intervient dans un contexte de forte activité du commerce extérieur où le volume des importations et des exportations a évolué respectivement de 8% et de 2,8%. Le nombre total de déclarations en douane a ainsi dépassé 2,1 millions, progressant de 4% par rapport à l'année précédente et induisant une augmentation des opérations de dédouanement traitées avec tout autant de rigueur et d'efficacité.

Autres chiffres parlants de l'année : plus de 4 millions de Marocains du Monde accueillis et 450 mille véhicules traités par l'ADII aux différents points de passage au Royaume lors de l'opération Marhaba.

Au rendez-vous également de la CAN 2025, les services en première ligne aux aéroports et points frontaliers se sont mis en mouvement pour faciliter les formalités aux visiteurs venus assister à cette manifestation sportive et leur garantir des conditions d'accueil optimales.

Sur le registre économique, la Douane a adopté plusieurs mesures tarifaires, législatives et réglementaires édictées par la Loi de Finances, visant notamment à renforcer la cohérence du système fiscal, à soutenir certaines filières économiques stratégiques, à garantir l'approvisionnement du marché local et à préserver la santé publique et l'environnement.

La poursuite de la révision de la tarification des médicaments, la taxation progressive des produits contenant du sucre, l'instauration d'une nouvelle taxe intérieure de consommation sur les substituts nicotiniques sans tabac et les cigarettes électroniques jetables, le rétablissement de la TIC sur certains combustibles fossiles en constituent des exemples significatifs.

Au plan du contrôle, l'ADII a amélioré l'efficacité de ses dispositifs de lutte contre le commerce illicite et les pratiques frauduleuses de tous genres. Elle a intensifié les contrôles fondés sur une exploitation accrue de la data et du renseignement et un ciblage plus précis des flux à risque. Les saisies réalisées dans le cadre de la lutte contre la contrebande des marchandises ont augmenté de plus de 36,6% par rapport à 2024, celles des cigarettes de contrebande de 231%. L'ensemble des types de contrôle opérés a généré 8,09 MMDH de recettes additionnelles en droits et taxes.

La mobilisation constante des services sur le terrain face aux réseaux criminels opérant dans le trafic de stupéfiants a également payé : 77 tonnes de résine de cannabis, 576 mille comprimés psychotropes et 1 375 kg de drogues dures sont tombés dans les filets de la Douane.

La lutte contre le blanchiment d'argent n'est pas en reste. Le dispositif de veille et de vigilance du Service a permis de réaliser des saisies en devises de près de 181 MDH et de mettre en échec des tentatives d'introduction sur le territoire national de plus de 131 kg d'articles en or.

La modernisation des outils de contrôle a constitué un autre axe majeur de l'action en 2025. La mise en place d'un Centre National de Supervision et de Contrôle marque à cet égard une étape importante dans l'intégration des nouvelles technologies au service de la surveillance des flux et du renforcement de la capacité de détection et d'intervention des équipes douanières.

Parallèlement, l'ADII a poursuivi son engagement en faveur de la facilitation et de l'amélioration de l'environnement des affaires. L'année 2025 a connu de nouvelles simplifications et assouplissements des formalités douanières.

Dans le même sillage, l'échange informatisé des données avec ses partenaires institutionnels et privés a été renforcé au profit de la célérité des opérations commerciales et de la réduction des coûts et délais aux entreprises.

Dans le même esprit, la Douane a assuré un accompagnement de proximité à des projets structurants lancés dans différentes régions du Royaume. Qu'il s'agisse de nouvelles zones d'accélération industrielle et infrastructures logistiques ou de l'extension de grandes plateformes industrielles, elle s'est employée à offrir un cadre procédural et douanier adapté aux exigences de leur activité.

Dans cette dynamique de résultats, des actions structurantes ont été mises en œuvre pour accroître la performance collective pour un service efficace et de qualité.

A ce titre, la Douane a érigé les Centres Régionaux de Télé-Contrôle de Casablanca et de Tanger en Directions à part entière, regroupant ainsi toutes les activités de télé-contrôle des deux régions pour une meilleure harmonisation du contrôle et une facilitation de suivi par les déclarants. Elle a également renforcé ses capacités moyennant le recrutement, notamment dans la filière des brigades largement modernisée, la diversification de l'offre de formation et la valorisation de ses ressources et compétences.

Les pages qui suivent, que je vous invite à découvrir, présentent de manière détaillée les actions menées et les réalisations obtenues au terme de cet exercice.

Au-delà de leur portée opérationnelle, ces résultats sont un motif de fierté de tous les douaniers, femmes et hommes, pour avoir agi et contribué chaque jour aux transformations du paysage économique et social de notre pays.

Je tiens à les remercier pour leur engagement constant au service de l'intérêt du citoyen et de l'opérateur et les exhorte à continuer à œuvrer pour relever les défis à venir et porter au plus haut les ambitions du Royaume.

Bonne lecture.



10

CHIFFRES-CLÉS
2025

12

PANORAMA
DES FAITS ET ÉVÉNEMENTS
MARQUANTS 2025

16

CONTRÔLE
ET LUTTE CONTRE
LA FRAUDE

36

RELATIONS
INTERNATIONALES

42

GOUVERNANCE
ET RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS



22

FACILITATION
ET ACCOMPAGNEMENT

28

NOUVEAUTÉS
LÉGISLATIVES ET
RÉGLEMENTAIRES

48

ZOOM
SUR LES RÉGIONS

72

DOUANE
EN CHIFFRES

CHIFFRES CLÉS

2025

■ RECETTES



161 MMDH
de recettes douanières
soit **+11,2%** par rapport à
2024



98,9%
Taux de réalisation par
rapport aux prévisions de
la Loi de Finances 2025



8,09 MMDH
de recettes additionnelles
suite aux différents contrôles
douaniers (contre 6,24
MMDH en 2024)

■ DÉDOUANEMENT

DÉLAI DE DÉDOUANEMENT



IMPORT

2025	2024
6h37	6h16
+21 MIN	



EXPORT

2025	2024
1h08	1h13
-5 MIN	



PLUS DE
2,1 MILLIONS
DUM enregistrées
soit **+4,13 %**
par rapport à 2024

VISITES PHYSIQUES

2025	2024
17,5%	20%

2025	2024
7,7%	9%



Mainlevée
en **- 4h**

54%
des DUM ont obtenu
la mainlevée en
moins de 4h

STUPÉFIANTS & CIGARETTES SAISIS



77,67 TONNES
de **CHIRA** (contre 38
tonnes en 2024)



1 375,5 KG
de **DROGUES DURES**
(contre 750 kg en 2024)



2 811 KG
de **TABAC EN FEUILLES**
(contre 1778 kg en 2024)



8,01 TONNES
de **MUASSEL** (contre
5,64 tonnes en 2024)



1,37%
taux de pénétration
pondéré des **CIGARETTES**
de contrebande (1,04% en
2024)



576 529 UNITÉS
de **COMPRIMÉS
PSYCHOTROPES**

RELATION-CLIENTS



1,93 JOUR
DÉLAI moyen de
traitement des
REQUÊTES
(1,44 j en 2024)



79%
Taux de
SATISFACTION
des usagers



20
sociétés
labellisées **OEA**
soit un total de
540 OEA

RESSOURCES HUMAINES



7 323
AGENTS
au 31.12.2025



3 JOURS/AGENT
Durée moyenne de
formation continue



25%
de
FEMMES



10
RÉCOMPENSES
décernées

PANORAMA DES FAITS ET ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

2025

LE 29^e CONTINGENT DOUANIER REND LES HONNEURS À SA MAJESTÉ

À l'occasion de la commémoration du vingt-sixième anniversaire de l'accession de Sa Majesté le Roi au Trône, le 29^e contingent douanier a prêté serment devant le Chef Suprême et Chef d'État-Major Général des Forces Armées Royales, lors de la cérémonie officielle organisée le 31 juillet 2025 à Tétouan. La cérémonie a concerné les Officiers lauréats des grandes Ecoles et Instituts militaires et paramilitaires ainsi que des Officiers issus des rangs. Cette promotion a été baptisée "Sultan Ahmed Al-Mansour Al-Dahbi".

À leur retour, les nouveaux prestataires ont été reçus à l'Institut de Formation Douanière de Benslimane, selon une tradition désormais consacrée, au cours d'une cérémonie présidée par Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget et Monsieur le Directeur Général de l'ADII. Ce moment, empreint de solennité et riche en symboles, illustre avec force leur attachement aux valeurs de devoir, de loyauté et de discipline, valeurs que Sa Majesté a réaffirmées dans son discours lors de la cérémonie de prestation de serment.

ACTIVITÉ DOUANIÈRE : UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE SOUTENUE

En 2025, les recettes douanières ont enregistré une performance exceptionnelle en atteignant un niveau historique de 161 milliards de dirhams, contre 144,8 milliards de dirhams en 2024, soit une progression de 11,2 %.

Cette évolution soutenue illustre l'efficacité des services douaniers et la pertinence des actions engagées en matière d'optimisation du recouvrement. Elle est principalement attribuable à l'évolution des recettes issues de la Taxe sur la Valeur Ajoutée et de la Taxe Intérieure de Consommation, confirmant ainsi la contribution déterminante de l'Administration des Douanes au renforcement des équilibres budgétaires et au soutien des finances publiques.



PARTENARIAT STRATÉGIQUE RENFORCÉ : ADHÉSION DU MAROC AU PROGRAMME AMÉRICAIN DE SÛRETÉ DES CONTENEURS

Le 17 juin 2025, au siège de l'Administration centrale à Rabat, Monsieur Abdellatif AMRANI, Directeur Général de l'ADII et Monsieur Donald CONROY, Directeur Exécutif des Opérations Internationales et Consultatives du Service des Douanes et de la Protection des Frontières (CBP) des États-Unis, ont procédé à la signature de la Déclaration de Principes actant l'adhésion de la Douane marocaine au Programme américain «Initiative de Sûreté des Conteneurs» (CSI).

Cette avancée consacre une étape clé dans l'approfondissement de la coopération douanière entre le Maroc et les États-Unis d'Amérique, fondée sur une confiance mutuelle et l'engagement commun à sécuriser la chaîne logistique tout en facilitant les échanges commerciaux, contribuant ainsi durablement à la sécurité et à la prospérité économique des deux pays.

L'extension du réseau CSI permet aux douanes marocaine et américaine de renforcer le contrôle et l'évaluation prédictive des cargaisons à haut risque avant leur embarquement, permettant ainsi de prévenir les menaces et d'assurer la protection des citoyens et consommateurs des deux pays.



ÉCOSYSTÈME INTÉGRÉ POUR LA FILIÈRE DE LA BIJOUTERIE-JOAILLERIE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION-CADRE

Une convention-cadre a été conclue, en septembre 2025, conjointement entre l'ADII, le Secrétariat d'État chargé de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire ainsi que les départements ministériels et fédérations des chambres d'artisanat concernés visant à restructurer la filière de la bijouterie-joaillerie pour in fine renforcer sa compétitivité et l'aligner sur les standards internationaux.

Cette initiative porte notamment sur l'intégration du secteur informel, l'amélioration du cadre fiscal spécifique à la filière et le développement de l'investissement structuré dans l'artisanat, à travers la création d'un écosystème intégré favorisant la modernisation et la conformité aux normes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté affirmée de préserver et de valoriser le savoir marocain face à la concurrence internationale.



INTÉGRATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE DANS L'ANALYSE DES RISQUES DOUANIERS : PROJET LANCÉ EN PARTENARIAT AVEC L'OMD ET LA SUISSE

En ligne avec son plan stratégique à l'horizon 2028, l'ADII, en partenariat avec l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD) et le Secrétariat d'État à l'Économie de Suisse (SECO), a lancé un projet innovant d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'analyse et la gestion des risques douaniers. Axé sur l'analyse prédictive, ce projet s'inscrit dans la stratégie de l'ADII pour renforcer l'efficacité des contrôles tout en facilitant les échanges commerciaux licites.

Le coup d'envoi officiel a été donné le 19 mai 2025 à Rabat lors d'une cérémonie présidée par Monsieur Abdellatif AMRANI, Directeur Général de l'ADII, et Son Excellence Monsieur Valentin ZELLWEGGER, Ambassadeur de Suisse au Maroc, en présence de hauts responsables de l'ADII et de l'OMD.

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA RÉALISATION D'UN PORT SEC À LA ZAI D'AGADIR

Un protocole d'accord a été signé le 20 janvier 2025 pour la réalisation du port sec « Agadir Atlantic Hub ». Implanté au cœur de la zone franche d'exportation de la commune de Drarga, ce projet d'envergure s'étendra sur une superficie de 100 hectares, faisant de lui le plus important projet logistique de la région Souss-Massa.

Conçu comme une plateforme logistique intégrée, le futur port sec comprendra une zone logistique internationale sous-douane destinée à gérer les formalités administratives et douanières, des stations de stockage et de conditionnement, des espaces dédiés aux conteneurs vides et pleins et un parc TIR.



VERS UNE SUPERVISION RENFORCÉE : LANCEMENT DU CENTRE NATIONAL DE SUPERVISION ET DE CONTRÔLE

Créé dans le cadre de la modernisation des dispositifs de contrôle, le Centre National de Supervision et de Contrôle (CNSC) se positionne comme une entité stratégique dédiée à la surveillance, à l'analyse et à la coordination des opérations à distance. Il vise à renforcer la prévention de la fraude, à gérer efficacement les situations particulières et à offrir une assistance à distance optimisée aux services de contrôle, tout en soutenant le contrôle interne et l'inspection des services.

La mise en place du CNSC permet de consolider les capacités de supervision et de renforcer l'aide à la décision, garantissant ainsi une action plus efficace, mieux coordonnée et pleinement appuyée sur l'exploitation intelligente des informations fournies par les systèmes de vidéosurveillance et de géolocalisation des véhicules, des images des scanners déployés en régions ainsi que des données recueillies des Bodycams.

LES CENTRES RÉGIONAUX DE TÉLÉ-CONTRÔLE DE CASABLANCA & TANGER ÉRIGÉS EN DIRECTIONS

L'année 2025 a été marquée par la transformation des Centres Régionaux de Télé-Contrôle de Casablanca et de Tanger en Directions, marquant une étape clé de la réorganisation des services extérieurs. Cette évolution vise à renforcer la transparence, à fluidifier les procédures et à réduire les coûts logistiques supportés par les opérateurs économiques, notamment en limitant les déplacements superflus, tout en accroissant l'efficacité opérationnelle et la performance des prestations douanières.

UNE NOUVELLE EXTENSION DE L'IFD POUR ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN PUISSANCE DES EFFECTIFS DOUANIER S

L'essor soutenu de l'activité douanière, impulsé par le déploiement de grands projets d'infrastructures et l'augmentation des flux des voyageurs et des marchandises, impose à l'Administration des Douanes et Impôts Indirects un renforcement constant de ses effectifs. A ce titre, l'ADII œuvre à adapter les capacités de son Institut de Formation Douanière de Benslimane. C'est ainsi qu'elle a entrepris en 2025 son extension par l'édification d'un nouvel espace de formation et d'hébergement jouxtant les infrastructures existantes.

Construit sur un terrain de 96 310 m², ce centre intégré a été conçu pour offrir des conditions d'accueil et d'apprentissage optimales. Il inclut notamment des salles de cours magistraux, des espaces d'entraînement et de simulation, ainsi qu'un pôle de vie complet comprenant dortoirs, restaurant et équipements sportifs. L'ensemble est soutenu par un bloc administratif dédié et des aménagements extérieurs sécurisés (parking, dispositifs de sécurité...).





ACTION SOCIALE À L'ADII : UNE DYNAMIQUE ET UN ENGAGEMENT CONTINUUS AU BÉNÉFICE DE L'ÉPANOUISSEMENT DU CAPITAL HUMAIN



Un club sportif pour le personnel

Fruit d'un partenariat entre l'ADII et l'Association Douanière Marocaine, un nouveau complexe de sport et de loisirs verra le jour en 2026 dans le Grand Casablanca. Conçu pour offrir un cadre de détente aux douaniers actifs, retraités et à leurs proches, ce projet illustre la volonté commune de valoriser les collaborateurs, tout en renforçant les liens et l'esprit d'équipe au sein de l'institution.

S'étendant sur près de 3,1 hectares, ce complexe moderne respecte les standards architecturaux et environnementaux les plus exigeants. Le site proposera une infrastructure complète : un hôtel, un pôle administratif, un espace de conférence avec restauration, ainsi que des installations sportives variées (salles, terrains et piscines). Un "kids club", des espaces verts et des parkings viendront compléter cet ensemble.



Un nouveau centre d'estivage à Sidi Rahal

Dans le cadre du renforcement de leur politique sociale, l'ADII et l'ADM ouvrent un centre d'estivage à Sidi Rahal. Ce nouveau site renforce le réseau national des centres de vacances douaniers, augmentant la capacité d'accueil en période estivale, et offrant ainsi plus de choix et de flexibilité pour les séjours en famille. Comprenant des équipements adaptés (piscines, espaces verts, parc de jeux pour enfants,...), ce centre place le bien-être et la détente au cœur des priorités de la Douane.

Au centre d'estivage de Targa, le sport s'intègre avec l'estivage

Dans le prolongement de cette dynamique, le centre d'estivage de Targa à Marrakech a été repensé et enrichi par le renforcement de sa composante sportive, au grand bonheur des estivants sportifs.

Ce site se transforme ainsi en une destination de séjour plus complète, où se conjuguent détente, convivialité et bien-être physique. Il comporte désormais des infrastructures sportives modernes, comprenant notamment des terrains de padel, de mini-foot ainsi qu'un espace omnisports. Ces aménagements favorisent la pratique d'une activité physique dans un environnement agréable garantissant l'accessibilité au plus grand nombre.







CONTRÔLE ET LUTTE CONTRE LA FRAUDE

Face à l'évolution des échanges commerciaux et à la prolifération des trafics illicites, la Douane a intensifié en 2025 ses actions de lutte contre la fraude en s'appuyant sur une approche intégrée combinant analyse des risques, exploitation du renseignement, contrôle a posteriori et interventions ciblées sur le terrain.

Cette démarche s'inscrit dans une logique de coordination avec les partenaires et vise à renforcer l'efficacité des dispositifs de surveillance, tout en conciliant l'intensification des contrôles avec la préservation de la fluidité des échanges licites. Elle contribue également à la protection des intérêts économiques et financiers de l'État, à la sécurisation des flux transfrontaliers et à la garantie de l'équité fiscale.

RENFORCER LE CONTRÔLE À DISTANCE GRÂCE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES

Mis en place en 2025, le Centre National de Supervision et de Contrôle (CNSC) incarne la modernisation des dispositifs de contrôle de l'ADII. Il s'appuie sur un écosystème intégré alliant vidéosurveillance centralisée et analyse intelligente des données. Le CNSC couvre 12 sites stratégiques, dont les principaux postes frontières et ports, et permet la visualisation en temps réel, l'identification des véhicules et la détection de comportements suspects, ainsi que la génération d'alertes automatiques et de tableaux de bord.

Ce renforcement des capacités opérationnelles a été complété par le déploiement de divers moyens complémentaires : systèmes de radiocommunication, géolocalisation des véhicules, caméras corporelles (body cams) et endoscopiques, installation d'un scanner supplémentaire à rayons X, équipements de protection des agents, instruments de mesure pour les produits pétroliers ainsi que des outils pour la traçabilité des métaux et pierres précieuses. Ces dispositifs ont considérablement amélioré la performance et la réactivité des équipes sur le terrain, consolidant ainsi la lutte contre la fraude et la sécurisation des flux.



CONSOLIDER LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LA SOUS-FACTURATION

L'exploitation optimale des systèmes d'information de l'ADII, régulièrement actualisés, associée à la vigilance des agents douaniers lors des contrôles immédiats, a permis de redresser en 2025 un montant de 23,5 MMDH, contre 17,7 MMDH en 2024, enregistrant ainsi une progression de 33 %.

RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DE LA DATA EN 2025

6,97 MMDH de recettes additionnelles en droits et taxes redressées au titre de la valeur en 2025, contre 5,39 MMDH en 2024.

210 MDH de recettes additionnelles payées par les opérateurs au titre des droits et taxes sur les royalties en 2025, contre 206 MDH en 2024.

3076 avis de fraude traités en 2025 grâce aux fonctionnalités informatiques offertes par le système BADR, contre 1540 en 2024.

OPTIMISER LE CIBLAGE ET LA GESTION DU RISQUE

En 2025, le système de sélectivité a été consolidé par le renforcement du moteur de règles du système de dédouanement en ligne BADR et l'intégration de 269 dispositifs de ciblage, combinant règles d'indexation, annotations analytiques et mesures de surveillance et ce, afin d'affiner l'analyse du risque et de concentrer les contrôles sur les opérateurs et flux à forte exposition aux risques, notamment dans certains secteurs et matières premières stratégiques.

Cette démarche a permis une mobilisation plus pertinente du circuit rouge, qui a représenté 17,5 % des déclarations à l'import, ainsi qu'une amélioration du rendement du contrôle de la mainlevée avec un taux global de non-conformité de 4,1 %, confirmant une allocation plus efficiente des ressources dédiées au contrôle physique des marchandises et un renforcement tangible de la capacité de détection des opérations à risque.

Par ailleurs, les travaux menés par la Cellule Nationale de Ciblage ont permis de constater près de 97 MDH de droits et taxes compromis, dont 44 MDH recouvrés, ainsi que près de 15 MDH d'amendes, confirmant l'apport du ciblage à l'efficacité du contrôle douanier.



STATISTIQUES DE LA SÉLECTIVITÉ

À L'IMPORT EN 2025

6,5% déclarations sélectionnées au circuit vert sans contrôle documentaire

70,7% déclarations sélectionnées au circuit orange avec contrôle documentaire

17,5% déclarations sélectionnées au circuit rouge initial (contrôle documentaire et visite physique)

5,3% déclarations resélectionnées du circuit orange vers le circuit rouge, suite à des doutes résultant de l'étude documentaire

DYNAMISER LE CONTRÔLE DES VOYAGEURS POUR PLUS D'EFFICACITÉ

En 2025, le contrôle des voyageurs a été intensifié afin de lutter contre les petits trafics et respecter les réglementations en vigueur, tout en maintenant la fluidité du passage en douane. Cette dynamique s'est traduite par la constatation de 12 178 affaires, générant environ 114 MDH d'amendes transactionnelles, ainsi que par la perception de plus de 205 MDH de droits et taxes, en progression notable (+49%) par rapport à 2024.



La vigilance exercée en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux a également permis l'enregistrement de 21 788 déclarations de devises, d'une contre-valeur globale dépassant 3,4 MMDH, et la réalisation de près de 181 MDH de saisies en devises, illustrant l'efficacité du dispositif de contrôle et son effet dissuasif.

— CHIFFRES CLÉS DU CONTRÔLE DES VOYAGEURS EN 2025 —

Indicateur	Résultat 2025	Évolution / 2024
Droits et taxes perçus	205 MDH	+67 MDH
Affaires constatées	12 178	-
Amendes transactionnelles	114 MDH	+31 MDH
Déclarations de devises	21 788	+6 216 déclarations
Saisies de devises	181 MDH	+13 MDH

EXPLOITER LE RENSEIGNEMENT ET LA COOPÉRATION POUR UNE MEILLEURE EFFICACITÉ

La combinaison du renseignement et de la coopération avec les partenaires nationaux et internationaux permet une réaction rapide et ciblée face aux risques de fraude et de maximiser le recouvrement des droits ainsi que la saisie des produits illicites.

En 2025, les échanges avec les partenaires étrangers ont permis de traiter 400 demandes d'assistance, aboutissant notamment à la saisie de 15 véhicules volés, 514 kg de cocaïne et de 73 440 cartouches de cigarettes de contrebande.

Sur le plan national, plus de 1445 demandes de renseignement ont été traitées concernant les RIB, les biens immobiliers et les certificats de propriété.



STATISTIQUES DES ÉCHANGES D'INFORMATION AVEC LES PARTENAIRES



241 réquisitions reçues portant sur plus de 538 individus, 311 sociétés et 20 véhicules



45 demandes d'information concernant les véhicules volés adressées



357 demandes d'assistance administrative mutuelle internationales émises et 43 reçues



698 demandes de renseignement concernant 7 623 redevables formulées dans le cadre de la recherche des biens immobiliers



36 demandes de renseignement se rapportant à 19 521 redevables adressées dans le cadre de la recherche des RIB

COMBATTRE LE TRAFIC DE STUPÉFIANTS ET DE CIGARETTES DE CONTREBANDE

En matière de lutte contre le trafic des stupéfiants, l'année 2025 a été marquée par une intensification des actions de contrôle, traduite par des saisies de produits stupéfiants en forte progression : 77,67 tonnes de résine de cannabis (+ 103 %), 576 529 comprimés psychotropes (+ 110 %) et 1 375 kg de cocaïne et autres drogues dures (+ 83 %). Ces résultats sont aussi dus au renforcement de la coordination opérationnelle et la mobilisation accrue des services douaniers face à des réseaux transnationaux de trafic de plus en plus structurés.

Dans le même élan, la lutte contre la contrebande de cigarettes s'est traduite par la saisie de 843 854 unités en 2025, contre 254 388 en 2024, soit une hausse de 231 %, illustrant la vigilance accrue des services de contrôle et la consolidation des dispositifs d'intervention. Par ailleurs, la 12^e étude de prévalence de la cigarette de contrebande a relevé un taux de pénétration pondéré de 1,37 %, contre 1,04 % en 2024, confirmant la persistance du phénomène et la nécessité de maintenir une pression opérationnelle constante sur les sources de trafic.

SAISIES DE PRODUITS STUPÉFIANTS EN 2025

**77,67
TONNES**

de résine de cannabis contre 38 tonnes en 2024

1 375 KG

de drogues dures contre 750 kg en 2024

**576 529
UNITÉS**

de comprimés psychotropes contre 274 800 en 2024

SAISIES DE PRODUITS DU TABAC EN 2025

2 811 KG

Tabac
en feuilles

8 009 KG

Muassel

INTENSIFIER LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LA CONTREFAÇON

En 2025, la lutte contre la contrebande a été renforcée grâce à une exploitation accrue du renseignement, à un ciblage opérationnel plus précis et au recours amplifié à des techniques modernes de contrôle, notamment non intrusives. La coordination entre les différentes structures douanières, associée à l'intégration d'outils d'analyse des risques, a permis d'améliorer l'efficacité des interventions tout en préservant la fluidité des échanges licites. Cette approche a conduit à des saisies de marchandises d'une valeur de 388 MDH, en progression de 36,6 % par rapport à 2024, illustrant l'impact des moyens déployés et des techniques adoptées.

Parallèlement, la lutte contre la contrefaçon s'est poursuivie de manière ciblée. Au total, 697 dossiers ont été traités et 71 suspensions réalisées, portant sur près de 896 000 articles pour une valeur de 11,1 MDH. Les marchandises concernées ont principalement porté sur les articles de téléphonie, l'habillement, les tissus et les produits de parfumerie. Ces actions ont également été soutenues par des activités de formation et de sensibilisation, ainsi que par la participation à des opérations internationales conduites avec Interpol (opération PANGAEA) et l'Organisation Mondiale des Douanes (opération STOP IV), notamment dans le domaine de la lutte contre les médicaments falsifiés et les produits pharmaceutiques contrefaits.



RENFORCER LE CONTRÔLE A POSTERIORI POUR JUGULER LES PRATIQUES FRAUDULEUSES

Dans un contexte d'évolution continue des échanges, le contrôle a posteriori a constitué en 2025 un instrument structurant de sécurisation des recettes et de lutte contre la fraude. Complémentaire du contrôle au dédouanement, il permet une analyse approfondie des opérations sur la base des éléments comptables des entreprises, conciliant fluidité des flux et exigence de conformité.





Les opérations menées ont permis de relever des infractions portant sur 489 MDH de droits et taxes éludés. Parallèlement, les montants effectivement recouvrés ont nettement progressé, atteignant 326 MDH contre 206 MDH en 2024, tandis que les amendes recouvrées se sont élevées à près de 133 MDH. Ces résultats traduisent un meilleur ciblage des contrôles et un suivi renforcé du recouvrement, confirmant la montée en efficacité du dispositif de contrôle a posteriori.

LE CONTRÔLE A POSTERIORI EN 2025

489,18 MDH

droits et taxes éludés

132,57 MDH

amendes perçues

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DU CONTENTIEUX ET MAXIMISER LE RECOUVREMENT

Grâce à la digitalisation, le dispositif de suivi des affaires contentieuses devient de plus en plus performant. En 2025, le rythme de régularisation de ces affaires a connu une montée en puissance, notamment le règlement transactionnel, traduisant un engagement fort pour le recouvrement des recettes et le dénouement rapide des affaires tout en améliorant la transparence et l'équité vis-à-vis des opérateurs économiques. Ainsi, sur un total de 68 894 affaires constatées, 57 433 affaires ont ainsi été réglées par transaction.



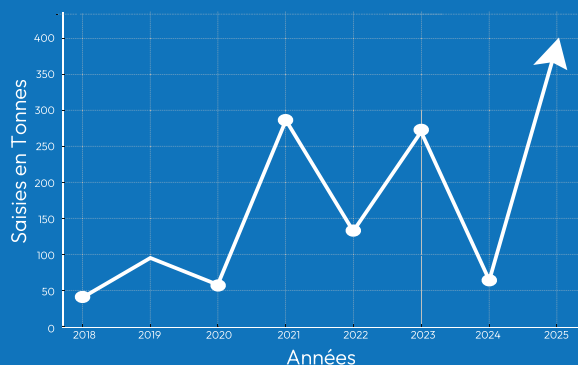
CONTRIBUER À L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

Dans le cadre de la loi n°77-15 interdisant la fabrication, l'importation, l'exportation, la commercialisation et l'utilisation des sacs en plastique, les services douaniers ont intensifié en 2025 les opérations de contrôle sur l'ensemble du territoire. Cette mobilisation a permis de multiplier les saisies par six, passant de 64 tonnes en 2024 à 398 tonnes, traduisant le renforcement des dispositifs de surveillance et l'efficacité du ciblage opérationnel. Cette progression témoigne de l'engagement constant de la Douane en faveur de la protection de l'environnement.

Ces interventions s'inscrivent dans une approche préventive et structurée, fondée sur le contrôle des flux, les opérations de terrain et la coopération avec les autres administrations concernées, contribuant ainsi à une meilleure application de la réglementation et à la réduction de l'impact environnemental des plastiques à usage unique.



ÉVOLUTION DES SAISIES DES SACS EN PLASTIQUE ENTRE 2018 ET 2025







FACILITATION ET ACCOMPAGNEMENT

Acteur clé de la dynamique économique nationale, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a de longue date inscrit la modernisation au cœur de sa stratégie. En plaçant la facilitation des procédures et la digitalisation des services au centre de ses priorités, elle a progressivement transformé ses process afin d'être au plus près des attentes des entreprises et des citoyens.

L'année 2025 marque une nouvelle étape dans cette trajectoire, avec la consolidation des acquis en matière de simplification, le déploiement de services douaniers dématérialisés ainsi que l'extension du réseau d'échange de données informatisé à de nouveaux partenaires institutionnels. Au-delà de l'amélioration continue des procédures, la Douane affirme également son rôle de partenaire du développement économique à travers son implication dans des chantiers à forte valeur ajoutée, menés en concertation avec les acteurs nationaux et internationaux du commerce extérieur.

SIMPLIFIER POUR FLUIDIFIER LE DÉDOUANEMENT

Le bénéfice de la clause transitoire clarifié

La clause transitoire en douane est une disposition permettant, lors de l'entrée en vigueur d'une nouvelle mesure douanière, d'appliquer le régime douanier antérieur le plus favorable aux marchandises importées en cours d'acheminement, destinées à être mises directement à la consommation, sans avoir été placées en entrepôt. Dans ce cadre, la réglementation douanière marocaine prévoyait deux conditions pour en bénéficier, sans toutefois préciser si celles-ci sont cumulatives ou alternatives, à savoir :

- des titres de transport établis avant l'entrée en vigueur de la nouvelle mesure attestant que les marchandises étaient, dès leur départ, à destination directe et exclusive vers le Maroc ;
- l'ouverture antérieure d'un crédit irrévocable en faveur du fournisseur étranger.

Afin de lever toute ambiguïté d'interprétation, une révision de ladite mesure a été effectuée en 2025. Le bénéfice de la clause transitoire sera ainsi accordé dès lors que l'une des deux conditions prévues est remplie et ce, à compter du 1^{er} janvier 2026.

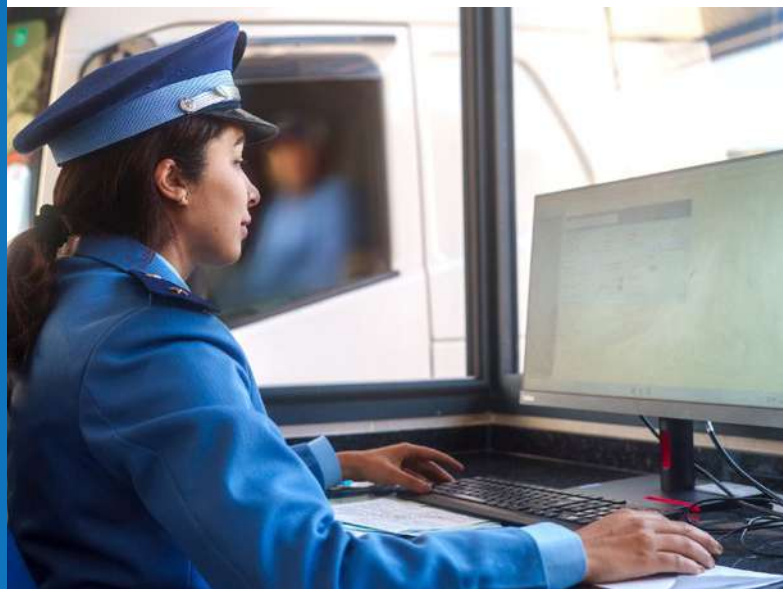
Les facilités de cautionnement regroupées dans un seul référentiel

Les opérations souscrites sous régimes économiques en douane doivent être couvertes par une caution agréée afin de garantir le respect, par le soumissionnaire, des obligations liées au régime suspensif choisi pour les marchandises.

Pour offrir plus de souplesse, cette caution peut être remplacée par toute autre garantie. Dans ce cadre, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a mis en place un dispositif diversifié de facilités de cautionnement. Cette flexibilité réduit la pression sur la trésorerie des entreprises bénéficiaires et renforce leur capacité d'investissement.

Au fil des années, ce dispositif a connu des améliorations visant à mieux répondre aux exigences et besoins des opérateurs économiques.

Dans la continuité de cette démarche, un guide de référence a été élaboré ; véritable recueil centralisant l'ensemble des règles et normes réglementaires et procédurales régissant les facilités de cautionnement applicables aux régimes économiques en douane.



DÉMATÉRIALISER POUR MIEUX SIMPLIFIER

Une Déclaration Sommaire unique pour l'acheminement des marchandises vers les MEAD

Poursuivant son chantier de simplification des procédures douanières et de digitalisation, l'Administration des Douanes a instauré une nouvelle Déclaration Sommaire (DS MEAD) unique destinée à couvrir l'acheminement des marchandises depuis le bureau d'importation jusqu'à leur entrée dans le Magasin Et Aire de Dédouanement (MEAD).

Conçue en concertation avec les professionnels du secteur, ce support déclaratif dématérialisé opère une refonte globale de la formalité. La DS MEAD fusionne trois déclarations jusqu'alors requises en une seule, à savoir :

- L'acquit à caution de transit du bureau d'entrée vers le MEAD ;
- La DS MEAD permettant la prise en charge des marchandises au sein du MEAD ;
- L'état de dépotage permettant la délivrance des bons à délivrer aux destinataires.

Souscrite par l'exploitant dès le bureau d'entrée, cette nouvelle DS MEAD est soumise au même tarif de la redevance informatique applicable aux déclarations sommaires afférentes aux marchandises transportées par voie maritime, aérienne ou terrestre.

Cette mesure concourt à l'optimisation des coûts et à la réduction des délais de traitement des marchandises en magasin de dédouanement.



Un nouveau Cahier des Charges pour l'exploitation des MEAD

En août 2025, une version révisée du cahier des charges encadrant l'exploitation des Magasins Et Aires de Dédouanement a été mise en œuvre de concert avec la profession. Cette révision vise à élever les standards de sûreté et de sécurité de ces enceintes sous douane, notamment par l'automatisation de la gestion des accès et du suivi des mouvements des marchandises et des personnes. Pour accompagner cette transition, des délais d'adaptation ont été accordés aux exploitants de MEAD afin de se conformer aux nouvelles exigences.

Au-delà de la sécurité, la réforme apporte un assouplissement de certaines normes et exigences en vue de les adapter aux réalités logistiques et opérationnelles du terrain.

Un service en ligne pour le suivi des envois e-commerce

Dans le dessein d'accompagner l'essor du commerce électronique, l'ADII a déployé en 2025 un service digital de suivi des envois e-commerce, qu'il s'agisse d'envois express, de paquets ou de colis postaux.



A travers ce service en ligne, accessible 24h/24 sur le portail internet de l'ADII (www.douane.gov.ma/colispostaux), les usagers peuvent ainsi connaître la situation en douane de leurs envois ainsi que le montant des droits et taxes à acquitter.

Cette initiative, au cœur de la stratégie d'amélioration continue du service rendu, simplifie les démarches, améliore l'expérience utilisateur et contribue à un commerce électronique davantage fluide et transparent.

L'ÉCHANGE DE DONNÉES PUBLIC – PUBLIC, UNE DYNAMIQUE QUI SE POURSUIT

Avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts

Le recours au régime de l'Exportation Temporaire pour Perfectionnement Passif requiert une autorisation préalable des départements de l'Industrie et de l'Agriculture. Depuis juillet 2025, l'éligibilité à ce régime repose sur un processus informatisé.

Grâce à un échange via le guichet unique du commerce extérieur Portnet, entre l'ADII, le Ministère de l'Industrie et du Commerce et le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, les autorisations sont transmises à travers un circuit électronique d'échange accélérant par là le traitement des dossiers.



Avec l'ANRT

Fruit d'une collaboration entre l'ADII et l'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT), un système d'échange informatisé portant sur l'importation des équipements de télécommunication, a été mis en œuvre au cours de l'année 2025.

Lancé le 21 octobre, ce circuit interconnecte Portnet et BADR et permet la vérification en temps réel de l'éligibilité desdits équipements (agréés ou dispensés d'agrément). Il permet, de surcroît, la transmission vers la douane, des autorisations d'importation, réduisant ainsi les délais de traitement tout en renforçant la traçabilité des opérations.

Avec d'autres partenaires

L'année 2025 a vu le déploiement par la Douane d'autres circuits d'échange informatisé ainsi que l'enrichissement de certains déjà opérationnels. Ces évolutions, menées de concert avec ses différents partenaires intervenant dans le processus de dédouanement, témoignent de l'engagement constant de l'ADII pour la simplification et la modernisation de ses procédures.

ACCOMPAGNER LES PROJETS STRUCTURANTS

Soutien à la création de nouvelles zones d'accélération industrielle

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects, en collaboration avec d'autres acteurs publics et privés, participe activement à la mise en place des Zones d'Accélération Industrielle (ZAI), écosystèmes constituant des leviers stratégiques destinés à drainer les investissements étrangers et à catalyser la croissance économique nationale.

Ainsi, en 2025, l'ADII a accompagné les projets de création de 4 plateformes implantées à Jorf Lasfar, Benguerir, Skhirat et Fès. Parallèlement, elle a apporté son appui aux projets d'extension de la ZAI de Ksar Al Majaz dédiée à l'expansion du port de Tanger Med et de celle de Kénitra consacrée au projet industriel « Gotion Power Morocco ».

PORTNET

- Enrichissement du message de la Déclaration Sommaire (DS) par les informations relatives à la DS d'éclatement et à la DS MEAD combinée
- Enrichissement du message d'échange des déclarations des scellés pour la DS MEAD combinée
- Enrichissement du message CUSDEC_CC par l'information sur le pré-apurement DS

Agence Nationale des Eaux et Forêts

- Echange du permis CITES

Secrétariat d'Etat chargé de l'Artisanat et de l'Economie Sociale et Solidaire

- Echange des données de contrôle à l'exportation des produits de l'artisanat et des produits de l'économie sociale et solidaire



TMPA

- Enrichissement du message d'échange avec l'alliance marocaine pour la propriété intellectuelle
- Enrichissement des messages d'échange de la DUM, INFOS Pesage et BLE

Département de la Pêche Maritime

- Echange des titres de recette et des quittances

Agence Nationale de la Sécurité Routière

- Enrichissement de l'échange des certificats de dédouanement et d'identification



Inauguration de l'extension du complexe Stellantis de Kénitra

Le 16 juillet 2025, le groupe multinational de construction automobile Stellantis a inauguré l'extension de son usine implantée à la ZAI de Kénitra, une nouvelle étape dans le partenariat industriel engagé avec le Maroc depuis 2016. Ce projet d'envergure, soutenu par un investissement global de 1,2 milliard d'euros, permettra de doubler la capacité de production du site et vise un taux d'intégration locale cible de 75 % à l'horizon 2030, consolidant ainsi la souveraineté industrielle et technologique du pays.



La cérémonie, présidée par le Chef du Gouvernement en présence de délégations ministérielles et de l'ADII, consolide la position du Royaume en tant que plateforme industrielle automobile de référence, avec une capacité de production globale dépassant le million de véhicules par an.

Lancement de « Agadir Atlantic Hub », un projet de port sec

L'année 2025 a marqué un tournant décisif pour le secteur logistique de la région d'Agadir avec la signature d'un protocole d'accord portant sur la réalisation d'un port sec baptisé « Agadir Atlantic Hub », destiné à stimuler le développement économique et social au niveau de la région. À cet égard, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, aux côtés des autres acteurs du commerce extérieur, contribue activement à la concrétisation et à la réussite de ce projet structurant.

S'inscrivant dans le cadre des Hautes Orientations Royales, cette initiative se veut contribuer à la dynamique de renforcement des infrastructures de la région Souss-Massa. Elle ambitionne de positionner Agadir comme un hub logistique stratégique, reliant le nord et le sud du Royaume tout en ouvrant de nouvelles perspectives de croissance vers les marchés africains.

Implanté au sein de la Zone d'Accélération Industrielle de la commune de Drarga et pensé comme une plateforme logistique terrestre intégrée, le port sec permettra aux opérateurs économiques de la région d'accomplir l'ensemble des formalités requises - dédouanement, autorisations et autres procédures - avant l'acheminement des conteneurs scellés vers le port maritime d'Agadir où un accès dédié garantira une entrée rapide et directe vers les quais d'embarquement.

CAN 2025 : une mobilisation douanière au service d'un événement continental majeur

Si l'ADII est un acteur clé des projets économiques d'envergure, elle s'investit avec la même rigueur dans l'accompagnement des grands événements régionaux abrités par le Maroc. L'organisation de la Coupe d'Afrique des Nations 2025 par le Royaume en constitue l'illustration parfaite.

A cette occasion, un dispositif dérogatoire a été instauré afin d'alléger la pression fiscale et administrative sur les parties prenantes. Ce cadre prévoyait notamment l'exonération totale des droits et taxes pour les équipements et fournitures importés par ou pour le compte de la Confédération Africaine de Football. Les matériels destinés à demeurer propriété étrangère ont, pour leur part, bénéficié du régime de l'Admission Temporaire (AT) en suspension des droits et taxes, accessible soit par le biais d'un carnet ATA, soit au moyen d'une déclaration d'Admission Temporaire sous couvert d'une caution agréée. Par mesure de souplesse, cette garantie pouvait être substituée par un engagement de la Fédération Royale Marocaine de Football qui se portait garante de la régularisation ultérieure des opérations.



Par ailleurs, une attention particulière a été portée à la fluidité des mouvements des voyageurs. Les effets personnels dépourvus de caractère commercial et importés en bagages accompagnés pour un usage strictement personnel ont été admis sous le régime de l'AT sans qu'aucune formalité administrative ne soit exigée, favorisant ainsi une mobilité fluide aux frontières.

S'agissant des envois acheminés séparément (bagages non accompagnés), l'ADII a autorisé le recours à la Déclaration Occasionnelle avec dispense de caution.





LOI DE
FINANCES

TAXES

TVA

CODE

DI

TIC

The background image shows a port scene with a large stack of colorful shipping containers (red, blue, and white) on the left. In the center and right, there are several large red and white cranes used for loading and unloading ships. The sky is blue with some light clouds. The overall scene is industrial and maritime.

NOUVEAUTÉS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Dans le sillage des grandes orientations tracées par la Loi de Finances (LF) 2025, l'Administration des Douanes a déployé un arsenal de mesures législatives et réglementaires, destinées à stimuler le développement économique, à sécuriser l'approvisionnement du marché national, protéger la santé publique, consolider la compétitivité des filières industrielles locales et soutenir la concrétisation de projets stratégiques et la préparation de grands rendez-vous internationaux.

Conjuguant ajustements réglementaires ou révisions tarifaires et incitations fiscales, ces mesures contribuent à instaurer un environnement économique et commercial à la fois stable, équitable et transparent, au bénéfice des opérateurs comme des consommateurs.

DISPOSITIONS TARIFAIRES ET FISCALES DE LA LOI DE FINANCES 2025

MESURES TARIFAIRES

Médicaments et produits pharmaceutiques : la refonte tarifaire se poursuit

Dans l'objectif d'accompagner la politique nationale du médicament visant à faciliter l'accès du consommateur aux produits de santé et à réaliser la souveraineté et la sécurité en la matière, la Douane a poursuivi la refonte du chapitre de son tarif relatif aux médicaments visant la révision des quotités du droit d'importation (DI) appliquées à certains produits et ce, moyennant le réaménagement de la structure des produits pharmaceutiques et l'ajout de 95 nouvelles substances actives pharmacologiques.

Cette restructuration tarifaire s'est matérialisée par l'application de quotités du DI allant de 2,5% à 30% selon que le produit concerné soit totalement importé (2,5%), qu'il fasse l'objet de production locale exclusive (30%) ou qu'il soit à la fois importé et produit localement (10% ou 17,5%).



Projet du Gazoduc Africain-Atlantique : un appui fiscal et douanier

Confirmant l'engagement du Maroc en faveur des projets d'envergure continentale, les biens d'équipement, matériels et outillages destinés au projet « Gazoduc Africain - Atlantique » (Nigeria- Maroc) ont été exonérés du droit d'importation.

Ce dispositif, complété par l'exclusion de ces importations de l'application des mesures de défense commerciale, vise à sécuriser les préalables techniques de réalisation et d'exploitation de ce projet stratégique de construction d'un Gazoduc entre l'Afrique et l'Europe reliant les plateformes gazières de plusieurs pays africains.

Le bois importé : la taxation revue à la baisse

La taxe sur les bois importés, instaurée en 2012, s'appliquait à la valeur globale des meubles concernés, même lorsque le bois y contenu ne représentait qu'une faible part de leur valeur, renchérissant ainsi leurs coûts d'acquisition pour les consommateurs.



Afin d'en réduire le prix de vente, le taux de ladite taxe est passé de 12 % à 6 % pour les ouvrages en bois relevant du chapitre 94 du tarif des droits d'importation, allégeant ainsi leur fiscalité et les rendant plus accessibles sur le marché.



Révision de taux du droit d'importation

Dans le cadre de l'adaptation de la politique tarifaire et afin de mieux répondre aux impératifs économiques, industriels et sociaux portés par la LF 2025, les quotités du droit d'importation applicables à certains produits ont été révisées, tant à la baisse qu'à la hausse.

Ces ajustements, qui corrigent certaines distorsions tarifaires, sont menées afin de protéger des filières

agricoles et industrielles fragilisées par les importations, soutenir le « Made in Morocco » et la création de l'emploi, encourager des investissements nationaux entrepris dans certains secteurs prometteurs et favoriser le développement de domaines d'activité stratégiques tels que les énergies renouvelables et l'économie circulaire.

RELÈVEMENT DU DROIT D'IMPORTATION

40% ▲ DE 30% À 40% Pour le safran	17,5% ▲ DE 10% À 17,5% ▶ Pour les graisses et huiles végétales en emballage à contenu net inférieur ou égal à 20 kg ▶ pour les câbles de fibres optiques	10% ▲ DE 2,5% À 10% Pour la fibre synthétique discontinue de polyesters, d'un titre supérieur ou égal à 3,78 décitex et inférieur à 22,22	200% ▲ À 200% Pour les produits de cannabis et de chanvre
--	--	--	--

RÉDUCTION DU DROIT D'IMPORTATION

17,5% ▼ DE 30% À 17,5% Pour l'amidon de maïs modifié	2,5% ▼ DE 30 À 2,5% Pour les intrants utilisés dans la fabrication des pompes	10% ▼ DE 30 À 10% Pour la tôle blanche utilisée pour la fabrication des tableaux blancs magnétiques	2,5% ▼ DE 30 À 2,5% Pour le fil en laiton	2,5% ▼ DE 17,5 À 2,5% Pour les onduleurs solaires
---	--	--	--	--

La Taxe Intérieure de Consommation

Poursuivant la réforme et la modernisation des impôts indirects, de nouveaux aménagements ont été apportés à la Taxe Intérieure de Consommation (TIC) afin d'en renforcer la cohérence et l'efficacité et de mieux réguler la consommation de certains produits à fort impact sanitaire, économique ou environnemental.

Une TIC sur les substituts nicotiniques sans tabac et les cigarettes électroniques jetables

Une nouvelle TIC a été instaurée, au taux de 220 dhs pour 1000 g, sur les sachets nicotiniques ou SNUS contenant un mélange de nicotine, d'herbes et d'arômes destinés à l'absorption orale de nicotine, ainsi que sur les cigarettes électroniques jetables, contenant ou non de la nicotine, au taux de 50 dhs par unité.

Cette mesure procède de la volonté des pouvoirs publics de préserver la santé publique face à l'essor de ces produits nouveaux et alternatifs du tabac et d'en réduire l'attractivité et la consommation notamment chez les jeunes.



La TIC rétablie sur certains combustibles fossiles

Dans le cadre de la stratégie nationale de protection de l'environnement et de l'atténuation des effets du changement climatique, l'exonération de la taxe intérieure de consommation sur les houilles et le fioul lourd utilisés pour la production d'électricité a été supprimée.

Parallèlement, les quotités de cette taxe ont été relevées pour plusieurs produits énergétiques afin d'encourager le recours aux énergies plus propres.



Houilles

de 6,48 à 12,48 dh/100 kg nets



Fioul oils lourd

de 18,24 à 24,48 dh/100 kg



Bitumes

de 45 à 51 dh/100 kg



Huiles lubrifiantes

de 228 à 243 dh/100 kg

La TIC sur les cigarettes : la réforme se poursuit

Amorcée en 2022, la réforme de la TIC appliquée aux cigarettes prévoit une hausse progressive de la taxation sur une période de cinq ans, avec pour triple objectif de protéger la santé des consommateurs, de promouvoir une concurrence loyale dans le secteur et de renforcer les recettes de l'État.

Etant à sa quatrième année de mise en œuvre, cette réforme se traduit par l'application, à compter du 1er janvier 2025, des quotités suivantes:

- 400 dirhams au lieu de 275 dirhams, les 1000 cigarettes pour la composante spécifique de la TIC ;
- 61% au lieu de 64% pour la composante ad-valorem de la TIC; et
- 900,9 dirhams au lieu de 826,7 dirhams, les 1000 cigarettes pour le minimum de perception.

La TIC sur les produits contenant du sucre : la deuxième phase appliquée en 2025

Nouveauté de la LF 2024, une taxation graduelle sur une période de deux ans a été appliquée à certains produits contenant du sucre ajouté afin d'inciter les industriels à réduire le taux de sucre dans leurs produits.

La deuxième phase de cette réforme est entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025. Cette nouvelle taxation est désormais appliquée selon des taux et des seuils précis que détermine la teneur en sucre des produits concernés.



La Taxe sur la Valeur Ajoutée

Produits agricoles et animaux d'élevage destinés à la consommation : un régime fiscal de faveur

Face à la hausse des prix de plusieurs produits alimentaires, imputable notamment à la sécheresse, au déficit hydrique et à l'augmentation des coûts de production, des mesures exceptionnelles ont été mises en place ces dernières années par le Gouvernement afin de garantir l'approvisionnement du marché national à des prix abordables.

Dans cette même logique, il a été décidé d'instituer, pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, une exonération de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ainsi qu'une suspension du droit d'importation applicables à certains animaux vivants et produits agricoles.

Cet avantage fiscal est accordé sur demande de l'opérateur dans la limite des contingents fixés.

	Bovins	150 000 têtes
	Ovins	700 000 têtes
	Caprins	20 000 têtes
	Camélidés	15 000 têtes
	Velles reproductrices	20 000 têtes
	Génisses	20 000 têtes
	Viandes fraîches, réfrigérées ou congelées des bovins, ovins & caprins	40 000 tonnes
	Riz cargo importé	55 000 tonnes
	Huiles d'olive de qualité vierge et extra vierge	20 000 tonnes

La levure sèche n'est plus exemptée de la TVA

L'exonération de la TVA à l'importation dont bénéficiait la levure sèche a été supprimée.

Cette mesure vise à harmoniser le régime fiscal applicable à la levure sèche, qu'elle soit importée ou produite localement et à rétablir des conditions de concurrence plus équitables au profit des opérateurs, importateurs comme producteurs nationaux.

Coupe du Monde 2030 : un dispositif fiscal exceptionnel en faveur de la FIFA

En perspective de l'organisation de la Coupe du Monde 2030, le code des douanes et impôts indirects a intégré un régime fiscal spécifique qui exclut, de la TVA, du DI et des droits additionnels en matière de défense commerciale, les biens, matériels et marchandises importés au Royaume par ou pour le compte des Représentations de la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) ainsi que les institutions affiliées.



L'exonération adoptée en faveur de ces opérations traduit la volonté nationale de garantir des conditions logistiques optimales pour cet événement sportif planétaire.

AUTRES MESURES LÉGISLATIVES ET COMMERCIALES

Extension du marquage fiscal à d'autres produits

Après les boissons alcoolisées ou non et les tabacs manufacturés, le marquage fiscal est étendu aux produits contenant du sucre puis au gazoil et au supercarburant.

L'application de cette mesure aux produits pétroliers est différée au 1^{er} janvier 2028 afin de permettre le déploiement de ce dispositif dans des conditions optimales, compte tenu de ses spécificités techniques.

Au regard d'enjeux sanitaires et fiscaux, et conformément aux recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé préconisant une réglementation sur les produits dits de substitution des tabacs manufacturés, la prescription du marquage fiscal est élargie également aux produits connexes du tabac, aux liquides pour charger ou recharger les cigarettes électroniques, aux substituts nicotiniques sans tabac ainsi qu'aux cigarettes électroniques jetables, soumis, courant 2025, à une taxe intérieure de consommation.



Défense commerciale et soutien de la concurrence loyale

Parallèlement aux actions menées sur le plan fiscal et tarifaire, la Douane et à l'instar des années précédentes, a adopté une batterie de mesures de défense commerciale dans le but de préserver la concurrence loyale et de protéger certaines branches d'activité des pratiques illégales et des effets des importations massives de produits concurrents.

MESURES ANTIDUMPING

Fours électriques originaires de Türkiye

Un droit antidumping à titre définitif pour une durée de 5 ans sur les importations de fours électriques, mobiles, non encastrables, d'une capacité n'excédant pas 70 litres et destinés à l'usage domestique, au taux de 32.82% pour l'exportateur ITIMAT MAKINA SANAYI VE TICARET A.S. et 62.07% pour les autres exportateurs à compter du 03 janvier 2025

Polychlorure de Vinyle originaire des Etats Unis d'Amérique

Un droit antidumping à titre définitif, pour une durée de 5 ans, au taux de 24,88% à compter du 03 janvier 2025.

Polychlorure de vinyle (PVC) originaire d'Egypte

Un droit antidumping provisoire pour une durée de quatre (4) mois, au taux de 74,87% pour l'exportateur EGYPTIAN PETROCHEMICALS COMPANY et 92,19% pour les autres exportateurs à compter du 06 juin 2025.

Cahiers originaires de Tunisie

Prorogation du droit antidumping pour une durée de 5 ans.

MESURES DE SAUVEGARDE

Panneaux de fibres de bois revêtus

Un droit additionnel spécifique de 1 dirham par kilogramme, pour une durée de 3 ans, à compter du 15 avril 2025.

Panneaux de bois revêtus

Prorogation de la mesure de sauvegarde appliquée jusqu'au 19 septembre 2028.

Adaptation du cadre répressif douanier

L'obligation du paiement électronique renforcée

Dans la continuité de la dématérialisation des procédures douanières, la Loi de Finances 2025 a apporté un aménagement au Code des douanes qui incite les opérateurs économiques à s'acquitter, par voie électronique, des droits et taxes douaniers, ainsi que des amendes et autres montants dus, mode reconnu pour ses avantages en matière de sécurité, de traçabilité et de célérité.



La mesure introduit une majoration dissuasive de 1%, avec un minimum de 1 000 dirhams, en cas de non-recours au paiement électronique, tout en maintenant des exclusions pour certaines administrations et établissements publics et opérations de paiement spécifiques (paiements partiels, obligations cautionnées, ...). Sont également exclus les versements d'espèces pour les opérations occasionnelles n'ayant pas un caractère commercial.

Le non-marquage fiscal du gasoil et du supercarburant désormais sanctionné

L'obligation de marquage fiscal ayant été étendue aux produits pétroliers notamment le gasoil et le supercarburant, la législation douanière a intégré cette exigence réglementaire pour assurer son application effective. Ainsi, le non-respect de cette obligation par les opérateurs concernés constitue désormais une infraction douanière.

Cette mesure qui prendra effet au 1^{er} janvier 2028 vise à garantir la conformité audit dispositif au vu de ses résultats probants notamment en termes de recettes pour le budget de l'Etat et de contrôle des importations et de traçabilité des produits.

Allègement de sanctions applicables aux délits douaniers

Dans un double objectif d'encourager le règlement à l'amiable des affaires contentieuses en douane et d'alléger la base des créances des «Restes à recouvrer» au profit du Trésor, la Loi de Finances 2025 a introduit des ajustements visant à atténuer le dispositif répressif applicable aux délits douaniers de 1^{re} et de 2^e classe.

Ainsi, le montant de certaines amendes a été révisé à la baisse, passant de deux fois à une fois la valeur des marchandises objet de la fraude décelée par les services de l'ADII.



Durcissement du régime répressif applicable aux scellés douaniers

Un nouveau délit douanier ainsi que des amendes spécifiques ont été instaurés afin de sanctionner la détention, la fourniture ou l'utilisation, sans justification, des scellés douaniers en violation des dispositions réglementaires et légales en vigueur.



Cette mesure répond à la nécessité de réprimer diverses manœuvres frauduleuses constatées par la Douane en matière de circulation et d'utilisation irrégulières des scellés.

La restitution des montants indûment acquittés expressément encadrée

Auparavant, et bien que les règles relatives au paiement, à la garantie et à la prescription des droits et taxes douaniers soient encadrées, aucun dispositif explicite ne prévoyait le remboursement des montants perçus lorsqu'une déclaration en détail est rectifiée ou annulée.

Pour y parer, des dispositions formelles de restitution sont venues désormais compléter la base légale consacrée par le Code des douanes au remboursement des sommes indûment acquittées aux opérateurs concernés. Laquelle évolution consolide les garanties offertes aux contribuables et aligne le cadre national sur les meilleures pratiques et standards internationaux.





RELATIONS INTERNATIONALES

Dans un contexte mondial en constante évolution, l'ADII inscrit son action dans une dynamique de coopération renforcée à l'échelle internationale.

Par son implication active, elle consolide son engagement au sein de la communauté douanière aux niveaux régional, continental et international. Elle stimule ainsi le dialogue, valorise le partage d'expertises et promeut les standards internationaux, affirmant son rôle dans la modernisation et l'harmonisation des pratiques douanières.

DYNAMISATION DES PARTENARIATS STRATÉGIQUES EN MATIÈRE DOUANIÈRE

Arabie Saoudite

La signature d'un Accord bilatéral sur la reconnaissance mutuelle des Opérateurs Économiques Agréés (RM OEA) est intervenue lors de la 14^e Session de la Commission Mixte tenue à La Mecque le 5 mars 2025. Cet accord vise à renforcer la coopération douanière entre les deux pays contribuant ainsi à la simplification des procédures douanières et à l'accélération des échanges commerciaux bilatéraux.

États-Unis d'Amérique

Le 17 juin, à Rabat, le Directeur Général de l'ADII et le Directeur Exécutif des Opérations Internationales et Consultatives du Service des Douanes et de la Protection des Frontières (CBP) des États-Unis ont acté l'adhésion de la Douane marocaine au Programme américain « Initiative de Sûreté des Conteneurs » (CSI) par la signature d'une déclaration de principes.

Ce nouveau cadre conventionnel étend le dispositif CSI, déployé dans les principaux hubs maritimes mondiaux, aux ports marocains qui rejoindront le réseau des ports méditerranéens déjà labellisés CSI, parmi lesquels Algésiras (Espagne), Marseille (France) et Gioia Tauro (Italie).



Russie

En marge de la 8^e Session de la Commission Mixte Intergouvernementale Maroc-Russie de Coopération Économique, Scientifique et Technique, deux Protocoles ont été signés le 17 octobre à Moscou : le premier relatif à l'échange de documents et d'informations en matière de valeur en douane, et le second portant sur la coopération, l'échange d'informations et l'assistance mutuelle dans le cadre du Système unifié de préférences tarifaires de l'Union économique eurasiatique, consacrant ainsi un nouveau jalon dans le renforcement du partenariat bilatéral.

Chine

À l'occasion de la 7^e Session de la Commission Mixte de Coopération Économique, Commerciale et Technique, tenue les 15 et 16 décembre à Pékin, les parties marocaine et chinoise ont convenu de mettre en place une coopération douanière trilatérale au profit des pays africains. Les contours opérationnels de cette initiative ont été approfondis lors d'une réunion bilatérale organisée le 17 décembre au siège de l'Administration des Douanes chinoises. Le dispositif convenu s'articulera autour du programme marocain AfriDou@ne et du Fonds de coopération douanière Chine (FCD-Chine), traduisant une volonté commune de renforcer l'appui aux administrations douanières africaines.

ACTION AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DOUANIÈRE RÉGIONALE ET MONDIALE

Contribution de l'ADII au lancement du Conseil Arabe des Affaires Douanières

Sous l'égide du Conseil économique et social de la Ligue arabe, le Conseil arabe des affaires douanières a été créé en 2025 en substitution à la réunion annuelle des Directeurs Généraux des douanes arabes.

Ledit conseil est composé des chefs des autorités douanières et des Directeurs Généraux des douanes des États arabes. Ses fonctions comprennent la supervision du travail des comités douaniers notamment ceux responsables de la simplification des procédures, du transit entre les pays arabes, de l'application du système harmonisé arabe, de la gestion du statut d'Opérateur Économique Agréé, ainsi que de l'intégration de l'intelligence artificielle dans les activités douanières.



L'ADII mise à l'honneur au Customs PACT 2025

Dans le cadre du renforcement de la coopération douanière sur le continent africain, le Customs PACT 2025 (Partenariat douanier pour la coopération africaine en matière de commerce) a été organisé à Abuja par la douane nigériane du 17 au 19 novembre, en partenariat avec la Banque africaine d'Import-Export (Afreximbank) et avec l'appui de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

Cette rencontre d'envergure continentale a réuni près d'une trentaine de délégations douanières africaines, dont 22 Directeurs Généraux en exercice, ainsi que des décideurs publics et des représentants du secteur privé, témoignant d'une volonté commune de renforcer la coopération douanière.

Dans le cadre du panel intitulé « Dialogue des dirigeants douaniers régionaux », l'ADII a mis en avant son expérience et ses bonnes pratiques au sein de la région MENA, contribuant ainsi aux échanges sur les perspectives d'intégration et de facilitation des échanges en Afrique.



Réunions institutionnelles régionales et mondiales

Objet	Lieu – date
71 ^e et 72 ^e réunions de l'équipe de projets OMD chargée du Modèle de données	Bruxelles, 27-31 janvier, 12-16 mai et 8-12 septembre
43 ^e session du Comité OMD technique des règles d'origine	Bruxelles, 5 au 7 février
61 ^e réunion des Directeurs Généraux des douanes MENA	Caire, le 23 février
45 ^e réunion des Directeurs Généraux des douanes arabes	Caire, le 24 février
16 ^e réunion du Comité OMD du Renforcement des Capacités	Bruxelles, 26 au 28 février
9 ^e Réunion du Sous-Comité "Facilitation des Échanges, Coopération Douanière et Transit" de la ZLECAF	Kinshasa, 7 au 9 avril. Participation à distance.
60 et 61 ^e sessions du Comité technique OMD de l'évaluation en douane	Bruxelles, 7-11 avril et 13 -17 octobre
9 ^e Réunion des Directeurs Généraux des douanes de la ZLECAF	Kinshasa, 10 et 11 avril. Participation à distance.
1 ^{re} Réunion Extraordinaire des Directeurs Généraux des douanes arabes	A distance, le 19 mai.
62 ^e réunion des Directeurs Généraux MENA	En ligne, le 16 juin
145 et 146 ^e sessions du Conseil de l'OMD	Bruxelles, 26 au 28 juin
2 ^e Réunion Extraordinaire des Directeurs Généraux des douanes arabes	Caire, le 7 juillet
Sous-Comité "Facilitation des Échanges, Coopération Douanière et Transit" de la ZLECAF – Session dédiée au projet "Certificat d'Origine Électronique"	Kigali, 26 au 29 août.
32 ^e réunion du Groupe de travail SAFE de l'OMD	Bruxelles, 12 au 14 novembre

L'ACTION DOUANIÈRE AU SERVICE DE LA COOPÉRATION SUD-SUD

L'ADII met son savoir-faire au service de la coopération Sud-Sud en accompagnant les pays africains partenaires dans la modernisation de leurs administrations.

Visites à l'ADII

Pays partenaire	Délégation	Objet de visite	Date
Cameroun	Délégation du Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire du Cameroun	S'enquérir de l'expérience marocaine pour la mise en place d'un système d'information statistique intégré et intelligent des exportations camerounaises.	24 juin
Congo	Délégation conduite par le Directeur Général des Douanes et Droits Indirect, accompagné de la Directrice des Ressources Humaines et du Directeur du Centre Régional de Formation de l'OMD.	Visite à l'Institut de Formation Douanière (IFD) en vue d'explorer de nouveaux domaines de coopération en matière de formation.	16 octobre
République Démocratique du Congo (RDC)	Délégation de la Direction Générale de Douane et Assise	Accompagnement et suivi des stagiaires inscrits à la formation initiale des Cadres d'Inspections des Douanes à l'IFD. Identification de nouvelles perspectives de collaboration académique et technique.	28 et 29 octobre

Missions d'experts de l'ADII dans le cadre de l'OMD

L'ADII continue de contribuer activement aux actions de renforcement de capacité initiées par l'OMD en faveur de diverses administrations douanières partenaires. C'est

ainsi qu'au cours de l'année 2025, la douane marocaine a mis à la disposition de l'Organisation plusieurs experts pour les missions citées ci-après :

Action	Lieu / date
Atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique du Nord et l'Afrique occidentale sur les programmes d'opérateurs économiques agréés (OEA)	Tunisie 14 - 16 avril
Atelier sur le Programme d'Application des contrôles aux échanges de nature stratégique (ACES)	Qatar 27 avril - 1 ^{er} mai
Atelier de formation de formateurs pour les pays de l'UMA	Maroc 26 au 30 mai
Atelier de diagnostic pour la Douane de Madagascar	Madagascar 16 - 20 juin
Atelier de formation sur les règles d'origine pour la Direction Générale des Douanes des Comores	Comores 28 juillet - 1 ^{er} août
Formation sur les Armes Légères et de Petit Calibre (ALPC) destinée aux douanes tunisiennes	Tunisie 15 - 19 septembre
Atelier de formation sur les règles d'origine pour la Direction Générale des Douanes de Djibouti	Djibouti 22 - 26 septembre

PROGRAMMES DE COOPÉRATION

ADII-Suisse/OMD : un programme de facilitation des échanges

Le Maroc a été sélectionné pour bénéficier du programme mondial de facilitation des échanges SECO-OMD « Global Trade Facilitation Programme » (GTFP), initiative conjointe entre le Secrétariat d'État à l'Économie de la Suisse (SECO) et l'Organisation Mondiale des Douanes.

Ce programme vise à encourager et à faciliter le commerce international des pays bénéficiaires, à travers la mise en œuvre et l'application par leurs Administrations douanières de normes internationales et de meilleures pratiques à l'importation, l'exportation et le transit.

Dans ce cadre, une première mission d'assistance a eu lieu du 19 au 23 mai 2025 au siège de l'ADII autour du thème « Assistance en matière de contrôle et mise en place d'une technologie d'analyse de risque et de ciblage basée sur l'intelligence artificielle », dont la cérémonie d'ouverture a été présidée par Messieurs le Directeur Général de l'ADII et l'Ambassadeur de Suisse au Maroc.



AUTRES CONTRIBUTIONS DE L'ADII

Dans la continuité des actions de coopération entre administrations douanières, l'ADII a été, en 2025, fortement engagée dans plusieurs mécanismes de collaboration, notamment :

Sessions	Lieu / date
57° Session de la Conférence des Ministres Africains des Finances	Addis - Abeba 12 au 14 mars 17 et 18 mars
1 ^{re} Session de la Commission Commerciale Mixte Maroc - mauritanienne	Nouakchott 25 avril
14° Session de la Commission Commerciale Mixte Maroc - Arabie saoudite.	Mecque 4 et 5 mars
7° Session de la Commission Mixte entre le Maroc et Sultanat d'Oman	Mascate 13 avril
7° Session de la Commission Mixte de Coopération Économique, Commerciale et Technique Maroc Chine	Pékin 1 ^{er} décembre





GOUVERNANCE ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

En 2025, l'Administration des Douanes et Impôts Indirects a poursuivi le renforcement de sa gouvernance, en cohérence avec ses priorités stratégiques, en mettant l'accent sur la maîtrise de la performance et la modernisation des modes de gestion. Dans ce cadre, le développement des capacités a été consolidé, avec une priorité accordée à la formation, afin de renforcer les compétences, accompagner l'évolution des métiers et soutenir la continuité des missions.

Parallèlement, le pilotage stratégique a été renforcé par l'amélioration des dispositifs de suivi et d'évaluation, permettant un meilleur contrôle de l'avancement tant des projets que des actions et une prise de décision plus réactive. La communication institutionnelle a également été développée afin d'assurer une information claire et régulière et de mieux accompagner les usagers.

DÉVELOPPER LE CAPITAL HUMAIN ET RENFORCER SES CAPACITÉS

LES RESSOURCES HUMAINES EN CHIFFRES

7 323

agents au 31 décembre 2025

59 %

d'agents de brigade

38 %

de taux d'encadrement

25 %

de taux de féminisation

Déployer une organisation agile pour anticiper les chantiers structurants du Royaume

Dans un contexte marqué par l'accroissement continu des échanges commerciaux et le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires, ainsi que par la mise en œuvre de chantiers structurants (nouvelles plateformes portuaires, extension des aéroports, zones d'accélération industrielle, renforcement des liaisons maritimes et digitalisation des services), l'ADII a poursuivi le renforcement de ses capacités humaines, afin de garantir une présence accrue sur les sites stratégiques, d'assurer la continuité du service et d'améliorer la qualité des prestations rendues.

À cet effet, et tenant compte des besoins émergents ainsi que des départs prévisionnels à la retraite, la Douane a renforcé ses rangs moyennant le recrutement de 1200 agents supplémentaires.

Par ailleurs, 119 responsables ont été redéployés et 570 agents réaffectés vers des fonctions et des zones prioritaires ; des actions traduisant une organisation des effectifs qui concilie encadrement, expertise technique et présence opérationnelle sur le terrain.

Dynamiser les parcours de carrière et promouvoir l'excellence

La mise en place, de longue date, de parcours de carrière a permis de concilier les perspectives d'évolution des agents avec les priorités stratégiques de l'institution, tout en encourageant la mobilité interne et poursuivant la préparation de la relève pour les postes clés.

Dans cette perspective, 3 173 agents ont été promus aux échelons et grades supérieurs et 83 nouveaux responsables ont été nommés.



Par ailleurs, la Douane a renforcé la promotion de l'excellence à travers l'attribution de récompenses distinguant les meilleures réalisations en matière de lutte contre la fraude et la contrebande.

En associant évolution professionnelle et reconnaissance du mérite, ces actions ont contribué à consolider l'adhésion aux orientations stratégiques et l'amélioration de la performance, aussi bien individuelle que collective.

Moderniser les brigades pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité

L'ADII a poursuivi la structuration et la modernisation de la filière des brigades, afin de mieux répondre aux exigences croissantes en matière de lutte contre la fraude et la contrebande. La réorganisation engagée s'est traduite par la création de nouveaux Commandements régionaux, la mise en place de Brigades régionales des douanes, le regroupement en brigades étoffées, ainsi que la suppression des structures exclusivement dédiées à la surveillance.

Le cadre réglementaire relatif à l'armement des brigades a en outre été révisé afin de clarifier les responsabilités, d'uniformiser les supports et de renforcer la traçabilité des opérations, contribuant à une meilleure sécurisation



de la gestion et de l'utilisation des armes et à une plus grande rigueur dans l'exercice des missions liées.

Cette dynamique a été soutenue par l'actualisation du référentiel des points de service et son intégration au système informatique douanier, permettant une planification plus efficace des interventions. Le suivi de l'activité a également été consolidé, notamment par l'évaluation de l'usage des caméras-piétons.

Enfin, la modernisation de la gestion des brigades s'est traduite également par la dématérialisation de 98% des registres des écritures de celles-ci et l'évolution du système de gestion dédié, renforçant ainsi le contrôle interne, la fiabilité des données et la performance globale de la filière.

FORMER DES DOUANIERS PERFORMANTS EN ALLIANT DISCIPLINE ET EXPERTISE

Favoriser la coopération en matière de formation pour un meilleur partage de l'expertise douanière

Convaincue que la coopération constitue un accélérateur de modernisation et de partage des bonnes pratiques, l'ADII a renforcé en 2025 ses partenariats internationaux.

Dans ce cadre, elle a accueilli 84 stagiaires étrangers représentant 17 nationalités au titre du Cycle International de Formation Initiale avec cette année, la participation inédite de la République de Gambie.

Cette initiative a contribué à valoriser l'expertise marocaine, à consolider la coopération Sud-Sud et à assurer un transfert de compétences de qualité avec un total de 14 544 journées-hommes formation (JHF), favorisant l'appropriation par les participants de standards douaniers internationaux.



Préparer les nouvelles recrues aux exigences douanières

En 2025, la formation initiale, structurée autour d'un cycle militaire et d'un cycle douanier, a permis de préparer 2 091 nouvelles recrues, dont près de 23 % femmes, et de leur transmettre les compétences techniques, opérationnelles et comportementales requises pour l'exercice de leurs missions. Le cycle militaire a concerné 1 975 participants, totalisant 84 228 JHF. La formation douanière de base a, quant à elle, mobilisé 1 043 participants (inspecteurs, ingénieurs et gardiens), pour 122 833 JHF, couvrant les principales techniques et procédures douanières.

Au-delà des apprentissages techniques, la Douane a renforcé la dimension éthique et institutionnelle de la formation, afin d'ancrer, dès l'entrée en fonction, les valeurs de probité, de responsabilité, de neutralité et de respect de la déontologie, et de garantir une pratique conforme aux exigences du service public tout en consolidant la confiance des usagers.

Dans le même sillage, 114 agents, dont 35 femmes, ont bénéficié d'un encadrement spécifique en préparation à la prestation de serment devant Sa Majesté le Roi. Cette étape marque leur engagement, leur responsabilité et leur devoir citoyen dans l'accomplissement des missions douanières.



Promouvoir la formation continue et digitale pour accompagner les évolutions métiers

La formation continue et transversale, appuyée sur les nouvelles technologies, a contribué au renforcement des compétences des agents douaniers. À ce titre, 3519 participants ont suivi 18 865 journées-hommes de formation (JHF) dans différents domaines tels le contrôle par scanner, le contentieux douanier, l'audit et les techniques d'enquête.

Par ailleurs, 991 agents ont bénéficié de formations transversales (1 759 JHF), développant des compétences complémentaires et favorisant la polyvalence.

Dans le prolongement de ces actions, la plateforme électronique de formation « e-takouine » a permis à 365 agents de suivre 46 sessions en ligne couvrant 35 thématiques. 180 participants ont également suivi des modules à distance se rapportant au cadre juridique des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux. Cette approche a assuré la continuité de l'apprentissage, l'adaptation aux contraintes opérationnelles et une transmission uniforme des connaissances.

CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION EN 2025

- **114** stagiaires ayant prêté serment devant Sa Majesté le Roi dont **35** femmes
- **84** stagiaires de **17** nationalités au Cycle International de Formation Initiale pour un total de **14 544** JHF
- **1 975** participants à la formation militaire de base pour **84 228** JHF
- **1043** participants à la formation douanière de base, soit un total de **122 833** JHF
- **3 519** participants à la formation continue, pour **18 865** JHF
- **991** participants aux formations transversales organisées par l'Institut des Finances
- **365** participants aux formations en ligne via la plateforme « e-takouine »
- **180** participants à **4** sessions à distance sur les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux
- **420** bénéficiaires dans le cadre des Partenariats nationaux et internationaux pour **1637** JHF
- **159** formateurs et instructeurs formant le corps pédagogique

RENFORCER LA GOUVERNANCE ET AMÉLIORER LA COMMUNICATION ET LA RELATION USAGER

Consolider le pilotage stratégique pour une exécution maîtrisée et orientée résultats

Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de la stratégie 2024-2028, une revue trimestrielle des projets est effectuée par l'ADII permettant d'évaluer l'avancement, d'identifier les points de vigilance et d'arrêter, le cas échéant, les ajustements nécessaires.

L'accompagnement des chefs de projet a également été poursuivi afin de renforcer leurs compétences, notamment en gestion des risques et en programmation budgétaire, et d'harmoniser les pratiques à travers l'identification des besoins en formation.

En matière de pilotage de la performance, la contractualisation avec les services déconcentrés a été étendue au niveau infrarégional, grâce à une nouvelle procédure qui uniformise les pratiques et renforce le suivi des engagements.

Parallèlement, les outils de pilotage ont été enrichis par de nouveaux tableaux de bord mis à la disposition des responsables régionaux douaniers, leur permettant de suivre l'activité de leurs structures et de comparer leurs performances.



Structurer et moderniser la gouvernance de l'information au service de la performance

En 2025, la gouvernance de l'information s'est poursuivie en garantissant la gestion fiable et sécurisée de celle-ci, de sa production à son archivage. Elle a, en outre, contribué à l'harmonisation des pratiques d'archivage et au renforcement de la traçabilité des documents.

Dans ce cadre, le projet national de traitement des archives physiques intermédiaires a permis d'assainir et d'organiser les archives à l'ADII. Plus de 250 agents douaniers ont été mobilisés pour organiser, trier, verser et rationaliser la documentation, aboutissant au traitement de plus de 2 millions de dossiers, avec une optimisation des espaces de conservation et un meilleur suivi des flux.



L'application informatique dédiée à la gestion des archives a été améliorée pour accompagner cette opération, permettant une gestion plus fluide et sécurisée des archives. Elle a été alimentée en 2025 par environ 750 000 nouveaux dossiers.

Une veille réglementaire et médiatique a également été assurée, se traduisant par la diffusion de près de 40 bulletins officiels, 50 textes réglementaires et plus de 6 000 articles de presse, dans le but d'alimenter les services en informations et d'éclairer la prise de décision.



CHIFFRES CLÉS DU PROJET DE TRAITEMENT DES ARCHIVES

10	Directions Régionales
69	sites d'archivage couverts
254	agents douaniers mobilisés
20 657	mètres linéaires d'archives traités
02	millions de dossiers archivés

Renforcer les canaux de la relation avec les usagers

Au cours de l'année 2025, la Douane a poursuivi la modernisation de sa relation usagers afin de garantir un service de proximité performant. Le déploiement d'une nouvelle procédure d'accueil au sein des Directions régionales a permis d'homogénéiser la prise en charge et l'orientation des visiteurs, assurant ainsi une gestion fluide, même lors des pics d'affluence.



En matière d'accueil à distance, la Cellule d'Accueil Téléphonique et Électronique (CATE) a bénéficié d'un encadrement et d'un suivi soutenus, contribuant à maintenir un bon niveau de performance, avec un taux de réponse de 92 % aux appels téléphoniques et un délai moyen de traitement des requêtes électroniques inférieur à deux jours. Par ailleurs, l'enquête semestrielle réalisée en 2025 auprès des usagers des plateformes électroniques a confirmé un taux de satisfaction stable de 79 %, traduisant le maintien du niveau de la qualité perçue.

Améliorer la communication institutionnelle

La communication externe, déployée à travers plusieurs canaux, a constitué un levier essentiel pour informer et accompagner les usagers. La diffusion de circulaires et décisions via la newsletter externe aux partenaires et organes de presse, la mise à jour régulière du portail institutionnel, la diffusion de capsules vidéo de vulgarisation et de sensibilisation et l'actualisation des publications ont facilité l'accès à l'information, notamment au profit des Marocains Résidant à l'Étranger (MRE).

L'opération Marhaba 2025 a illustré cette démarche, à travers des contenus numériques et audiovisuels destinés à vulgariser les formalités douanières, fluidifier le passage aux frontières et renforcer l'image de la Douane.



Au cours de la même année, la Douane a été présente à des événements majeurs (GITEX, SIAM, Journée Nationale du Migrant) moyennant l'animation de stands d'information favorisant l'interaction et l'échange avec leurs visiteurs autour des formalités, procédures et simplifications douanières.



Quant à la CAN 2025, manifestation sportive d'envergure continentale, la Douane, outre une présence renforcée de ses effectifs déployés à travers tous les points de transit des passagers, a assuré une large communication à travers des supports adaptés (Affiches, portail Internet, réseaux sociaux), afin de garantir la visibilité et la clarté des messages à destination des supporters à l'arrivée et au départ du Maroc.

Dans le même esprit, l'ADII a intensifié l'usage des réseaux sociaux, pour diversifier les canaux de sa communication institutionnelle, élargir le spectre de la diffusion de l'information et renforcer l'interaction avec les usagers de ses services.



ZOOM
SUR LES RÉGIONS

DIRECTION RÉGIONALE DE TANGER TETOUAN AL-HOCEIMA (DRTTA)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



30,1 MMDH

Recettes douanières



17 MMDH

Recettes TVA



1,064 MILLION

DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



1513,4 MDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



134,3 MDH

Droits et taxes perçus
(Contrôle immédiat hors valeur)



205 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



119,1 MDH

Droits et taxes perçus



57,3 MDH

Contre-valeur des devises
saisies



54,5 MDH

Amendes perçues

RESSOURCES HUMAINES



1452

Agents



67%

Agents de brigade



20%

Femmes



31%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Création de la Direction du Télé-contrôle

Dans la continuité du processus de réorganisation de la DRTTA, une Direction dédiée au télé-contrôle a été créée en juillet 2025. Ce changement a pour finalité de regrouper les missions de télé-contrôle au sein d'une même entité et d'améliorer la coordination des actions relatives aux importations, aux exportations ainsi qu'au contrôle de la valeur.

Dédouanement et Recettes

L'activité commerciale à la DRTTA a augmenté sensiblement avec une hausse de 4% du nombre de déclarations. Celles à l'export, représentant 52%, ont augmenté de 3%.

La DRTTA a collecté 30,15 MMDH de recettes douanières en 2025 en progression de 14% par rapport à l'exercice 2024. Les recettes de la TVA ont enregistré 17 MMDH alors que celles provenant de la TIC ont atteint 8,34 MMDH, affichant une hausse respectivement de 19% et 10% par rapport à l'année 2024. Les recettes issues du DI ont marqué un léger recul de 3%, soit 2,95 MMDH contre 3,03 MMDH en 2024.

Lutte contre la fraude commerciale

La DRTTA a intensifié ses efforts contre les pratiques frauduleuses, ce qui a permis de générer des recettes additionnelles s'élevant à 1,7 MMDH, en augmentation de 17% par rapport à 2024.

Le contrôle immédiat a permis la perception de 1,5 MMDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur et 134,3 MDH au titre des autres contrôles, soit une hausse respective de 40% et de 12%. Le contrôle a posteriori, a enregistré 205 MDH de droits et taxes compromis, soit un recul de 23%.



Contrôle des voyageurs

La région de Tanger-Tétouan-Al Hoceima a connu un afflux de MRE, lors de la campagne Marhaba 2025, sensiblement équivalent à celui de l'année précédente, enregistrant 3,38 millions de voyageurs.

Le contrôle des voyageurs a permis la collecte de 119,1 MDH de droits et taxes et 54,5 MDH d'amendes et la saisie des devises d'une contre-valeur d'environ 57,3 MDH.



Parmi les réalisations phares de ce contrôle, une opération au poste de Bab Sebta qui a abouti à la confiscation de 67000 euros non déclarés.

Lutte contre la contrebande et le trafic illicite

Au cours de l'année 2025, les efforts des équipes de la DRTTA en matière de lutte contre la contrebande ont permis la saisie de plusieurs lots de marchandises non déclarées, dont la valeur globale est estimée à 45,7 MDH, hors moyens de transport.

D'autres réalisations en matière de lutte contre le trafic des stupéfiants ont été enregistrées. Il s'agit notamment de la saisie de 39,77 tonnes de résine de cannabis, de 362 mille comprimés psychotropes et de 53 kg de drogues dures.



DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE TANGER MED (DDPTM)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



18,23 MMDH
Recettes douanières



10,5 MMDH
Recettes TVA



585,7 MILLE
DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



1443 MDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



121,3 MDH
Droits et taxes perçus
(contrôle immédiat hors valeur)



99,8 MDH
Amendes perçues
(Contrôle immédiat hors la valeur)

CAMPAGNE MARHABA



701,4 Mille Passagers à l'entrée
694,9 Mille Passagers à la sortie



237,2 Mille Véhicules à l'entrée
228,2 Mille Véhicules à la sortie

RESSOURCES HUMAINES



571
Agents



74%
Agents de brigade



13%
Femmes



26%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et Recettes

La DDPTM a fait l'objet d'un changement organisationnel suite à la création d'une Direction de Télécontrôle rattachée à la DRTTA. Certains ordonnancements de la DDPTM ont été alors affectés à cette nouvelle direction.

Ce réaménagement organisationnel a impacté les recettes douanières collectées par la DDPTM qui sont passées de 24,44 MMDH en 2024 à 18,23 MMDH soit une diminution de 25%.

Par rubrique budgétaire, les recettes ont enregistré 10,5 MMDH pour la TVA, 4,57 MMDH pour la TIC et 2,06 MMDH pour le DI.

Lutte contre la fraude commerciale

En 2025, le montant des droits et taxes issus du contrôle de la valeur a atteint 1,44 MMDH (+43%) alors que les droits et taxes perçus à l'issue du contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, ont atteint 123,8 MDH (+16%). Les amendes, quant-à-elles, ont été de 99,8 MDH.

S'agissant du contrôle a posteriori, les agents de la DDPTM ont mené plusieurs enquêtes ayant généré un montant des droits et taxes compromis de 49,1 MDH.



Contrôle des voyageurs

Le mouvement transfrontalier des voyageurs au niveau du port de Tanger-Med a connu, durant l'opération Marhaba 2025, une baisse de 14% par rapport à l'année précédente, tant à l'entrée qu'à la sortie du territoire marocain.

Le contrôle des voyageurs assuré par la DDPTM a permis le recouvrement de droits et taxes d'un montant de 109,5 MDH en sus de 28,2 MDH d'amendes.

La contrevaieur des devises saisies a pour sa part atteint 22,6 MDH.

Il a permis également la réalisation de quelques affaires exceptionnelles dont la saisie de 5,7 kg d'or au bord d'un véhicule à l'import.



Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

La DDPTM a mis en échec plusieurs tentatives d'importation frauduleuse de diverses catégories de marchandises.

À titre d'exemple, une opération a permis l'interception de produits variés, notamment des cigarettes électroniques, des parfums et des denrées alimentaires, pour une valeur globale estimée à 8,47 MDH, générant des droits compromis d'un montant de 4,72 MDH.

Une autre tentative d'introduction illégale au territoire national de 12 528 unités de protoxyde d'azote dont la valeur est estimée à 5,57 MDH a été déjouée.



De même, les agents de la DDPTM ont mis en échec une opération d'importation frauduleuse de smartphones et de chargeurs, d'une valeur de 3,9 MDH, ayant donné lieu à des droits et taxes compromis s'élevant à 1,8 MDH.

DIRECTION RÉGIONALE DE CASABLANCA-SETTAT (DRCAS)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



102,6 MMDH

Recettes douanières



62,92 MMDH

Recettes TVA



774,4 MILLE

DUM souscrites



21,1 MMDH

Recettes TIC

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANDE



4,7 MMDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



314,1 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



188,2 MDH

Valeur estimative
des marchandises saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



11,4 Millions

Passagers



17,58 MDH

Droits et taxes perçus



29,52 MDH

Contre-valeur des devises
saisies



25,1 MDH

Amendes recouvrées

RESSOURCES HUMAINES



1158

Agents



54%

Agents de brigade



29%

Femmes



39%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Création de la Direction du Télé-contrôle

Dans le cadre de la réorganisation de la DRCAS, la Direction du Télé-contrôle de Casablanca (DTCC) a été créée le 02 juillet 2025.

Cette mesure vise à centraliser les fonctions de télé-contrôle et à renforcer la coordination des activités liées aux importations, exportations et au contrôle de la valeur.

Depuis son entrée en fonction, la DTCC a traité 279, 2 mille DUM, correspondant à une valeur d'importation de 26 MMDH, ce qui a permis de générer 28 MMDH de recettes. Elle a également enregistré 2,7 MMDH de recettes additionnelles issues du contrôle de la valeur.

Dédouanement et Recettes

En 2025, les déclarations en douane enregistrées à la DRCAS ont atteint 774,4 mille, soit une progression de 3,7% par rapport à 2024.

En matière de recettes, la DRCAS a collecté un montant global de 102,6 MMDH en 2025, contre 93,63 MMDH en 2024, soit une augmentation de 9,6%.

Cette évolution est due principalement à la TVA avec 62,92 MMDH, la TIC avec 21,1 MMDH et le DI avec 12,8 MMDH.

Contrôle des opérations commerciales

Le montant des recettes additionnelles générées suite au contrôle de la valeur s'est élevé à 4,7 MMDH en 2025 en progression de 27,2% par rapport à 2024.



Par ailleurs, les actions de contrôle a posteriori ont permis de constater 314,1 MDH de droits et taxes compromis, contre 247,4 MDH l'année précédente, correspondant à une hausse de 27%.

S'agissant du contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, les droits et taxes perçus se sont établis à 365,5 MDH en 2025, auxquels s'ajoutent 290,2 MDH d'amendes, ce qui témoigne de l'efficacité des dispositifs de ciblage et de contrôle.

Contrôle des voyageurs

En 2025, le trafic à l'aéroport Mohammed V a atteint 11,4 millions de passagers, confirmant la dynamique haussière de l'activité. Les contrôles effectués ont permis la perception de 17,4 MDH de droits et taxes,

ainsi que 25,1 MDH d'amendes, marquant une progression significative de 66% par rapport à 2024.

Par ailleurs, la contre-valeur des moyens de paiement saisis a atteint 29,5 MDH.



Lutte contre la contrebande et le blanchiment d'argent

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux, 236 enquêtes ont été réalisées en 2025. Ces contrôles, orientés principalement vers le secteur de la bijouterie, s'inscrivent dans une démarche de prévention visant à renforcer la transparence et la traçabilité des activités économiques.



Dédouanement des véhicules

En 2025, le dédouanement des véhicules a enregistré 2473 opérations, contre 1670 en 2024, soit une progression de 48,08%. Le montant total des liquidations s'est élevé à 135,45 MDH, en hausse de 61,23% par rapport à l'exercice précédent.

Les opérations relatives au retour définitif des Marocains Résidant à l'Étranger ont représenté près de 89% des opérations du dédouanement des véhicules.

E-commerce

Les droits et taxes issus du e-commerce ont atteint en 2025 un montant de 185 MDH, contre 67 MDH en 2024, soit une progression de 176%. Cette évolution s'inscrit dans un contexte d'augmentation du volume des opérations traitées, avec 13 701 DUM enregistrées pour une valeur globale déclarée de 307 MDH, traduisant le développement soutenu de ce segment d'activité.

DIRECTION DES DOUANES DU PORT DE CASABLANCA (DDPC)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



38,01 MMDH

Recettes douanières



28,3 MMDH

Recettes TVA



248,7 MILLE

DUM souscrites



6,53 MMDH

Recettes
Droit d'importation

GESTION DU CONTENTIEUX



6746

Affaires réglées
par voie transactionnelle



40,33 MDH

Produit de Vente
réalisé



162,06 MDH

Amendes
transactionnelles

LUTTE CONTRE LA FRAUDE



4,1 MMDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



77,4 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



146,4 MILLE

Opérations de scannage



25,3 MDH

Amendes
(Contrôle a posteriori)

RESSOURCES HUMAINES



408

Agents



74%

Agents de brigade



22%

Femmes



26%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et Recettes

L'année 2025 a connu la réorganisation de la DRCAS, impactant le périmètre de compétence de la DDPC, notamment suite au rattachement de structures qui relevaient initialement de cette Direction à celle du Télé-Contrôle.

Aussi, les recettes douanières collectées par la DDPC se sont-elles établies à 38,01 MMDH en 2025 contre 51,62 MMDH en 2024 – soit une baisse de 26,4% – dont 28,3 MMDH au titre de la TVA, 6,53 MMDH pour le DI et 1,30 MMDH pour TIC.

Inauguration du nouveau terminal de croisière du Port de Casablanca

L'année 2025 a été marquée par l'inauguration, le 18 septembre 2025, par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, du nouveau terminal de croisière du Port de Casablanca.



Cette infrastructure stratégique a permis de renforcer la capacité d'accueil du port. Ainsi, l'activité au niveau de la Gare Maritime a enregistré une évolution notable. Le nombre de déclarations occasionnelles traitées s'est élevé à 378 en 2025 contre 270 en 2024 et les admissions temporaires de véhicules ont atteint 545 opérations, contre 381 en 2024.

Lutte contre la fraude commerciale

Le contrôle de la valeur a permis, en 2025, d'enregistrer des recettes additionnelles s'élevant à 4,1 MMDH.

En matière de contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, les droits et taxes perçus ont atteint 260,3 MDH et les amendes correspondantes se sont élevées à 166 MDH.



À titre illustratif, une opération consécutive à un ciblage à l'import a mis en évidence des marchandises non déclarées, générant 2,43 MDH de droits et taxes compromis, 3,14 MDH d'amendes ainsi qu'un délit de change portant sur 4,31 MDH. Par ailleurs, le contrôle a posteriori a permis de constater un montant de 77,4 MDH dont 51,3 MDH au titre des droits et taxes.

Lutte contre la contrefaçon

La DDPC a renforcé ses actions en de lutte contre la contrefaçon afin de protéger les droits de propriété intellectuelle. Aussi, 35 mesures de suspension ont-elles été appliquées en 2025, contre 10 en 2024, portant sur 30 marques contre 19 l'année précédente.

La valeur des marchandises concernées s'est élevée à 7,70 MDH, contre 2,23 MDH en 2024, confirmant l'intensification des contrôles dans ce domaine.

Lutte contre le trafic de stupéfiants

Dans le cadre de la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, les opérations menées ont permis la saisie de 18 kg et 885 g de résine de cannabis, au niveau du nouveau terminal de croisière du Port de Casablanca.



Contrôle a posteriori des preuves d'origine

En 2025, la DDPC a adressé 437 demandes de vérification des preuves d'origine aux douanes partenaires, et a reçu 506 réponses, portant aussi bien sur des demandes CAP initiées durant l'année 2025 que sur les années antérieures.

Lesdites demandes ont principalement concerné l'Union Européenne (57%), suivie des pays de l'accord QUAD et de la Turquie. Par ailleurs, 54 demandes de vérification des preuves d'origine à l'exportation ont été enregistrées en 2025, contre 18 en 2024.

Contrôle non intrusif

En 2025, le nombre global des opérations ayant fait l'objet de contrôle par scanner s'est établi à 146,3 mille contre 145,2 mille en 2024.

Les opérations de scannage à l'export ont atteint 110 mille, en hausse de 5%, alors que celles réalisées à l'import se sont établies à 36,3 mille enregistrant une baisse de 10%.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ORIENTAL (DRO)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3,67 MMDH

Recettes douanières



2 MMDH

Recettes TVA



35,4 MILLE

DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



499,2 MDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



34 MDH

Droits et taxes perçus
(contrôle immédiat hors valeur)



30,60 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)

MOUVEMENT TRANSFRONTALIER DES VOYAGEURS



3,11 Millions

Voyageurs à l'entrée

2,99 Millions

Voyageurs à la sortie



460 Mille

Véhicules à l'entrée

451,6 Mille

Véhicules à la sortie

RESSOURCES HUMAINES



675

Agents



71%

Agents de brigade



16%

Femmes



26%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et Recettes

Les recettes de la DRO ont enregistré 3,67 MMDH en 2025 contre 3,35 MMDH en 2024, soit une hausse de 9% par rapport à l'année écoulée.

Cette performance est attribuée à l'amélioration des recettes de la TVA et de la TIC ayant marqué des taux de croissance respectifs de 6% et 15%. Les recettes des droits d'importation, quant à elles, ont enregistré un recul de 8% par rapport à l'année 2024.

Accompagnement du projet « Nador West Med »

Bien que l'ouverture officielle soit prévue pour le deuxième semestre de l'année 2026, une première opération d'exportation a été supervisée par le service douanier au nouveau port de Nador West-Med encore en chantier et ce, en décembre 2025.



En effet, une exploitation partielle autorisée par une décision ministérielle a permis l'exportation de pales de turbines éoliennes de la société Chinoise AEOLON.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts déployés pour lutter contre la sous-facturation ont permis de générer des recettes additionnelles de l'ordre de 499,21MDH, soit une hausse de 20% par rapport à l'année 2024. En outre, les droits et taxes additionnels issus du contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, ont généré 34 MDH marquant une hausse de 29%.

Concernant le contrôle a posteriori, la DRO a constaté un montant de 30,60 MDH au titre des droits et taxes compromis, soit une progression de 25,3% par rapport à l'exercice précédent.

Dans ce cadre, une opération d'envergure menée à Zaio, au local professionnel et au domicile d'un bijoutier, a conduit à des saisies importantes. Celles-ci ont porté sur un montant de 2,4 MDH, des devises étrangères d'une contre valeur de 16,15 MDH ainsi que sur des métaux précieux non poinçonnés, comprenant environ 2 kg de bijoux en or et 79,5 kg d'argent.

Contrôle des voyageurs

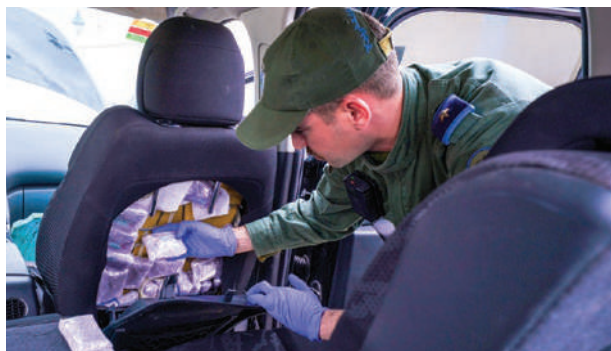
En 2025, la DRO a enregistré le passage de 6,1 millions de voyageurs dont 3,11 millions à l'entrée et 2,99 millions à la sortie.

Les opérations de contrôle des voyageurs, menées sur la base d'un ciblage préalablement établi, ont permis de recouvrer un montant de 41,7 MDH au titre des droits et taxes perçus, enregistrant ainsi une hausse de 26% par rapport à l'exercice précédent.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

La valeur estimative globale des marchandises de contrebande saisies s'établit à 35,9 MDH, hors moyens de transport, soit une augmentation de 26% par rapport à l'année 2024.

En outre, les actions conduites dans le cadre de la lutte contre le trafic des stupéfiants ont permis la saisie de 1,45 tonne de résine de cannabis ainsi que 215 mille comprimés psychotropes.



Parmi les opérations les plus marquantes réalisées dans ce cadre, la saisie par les agents de la DRO, au poste frontalier de Bab Melillia, de :

- 155 kg de résine de cannabis dissimulés à bord d'un véhicule.
- 65 222 comprimés psychotropes, dissimulés dans un véhicule en provenance d'Espagne.



DIRECTION RÉGIONALE DE RABAT-SALÉ-KENITRA (DRRSK)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



961,66 MDH

Recettes douanières



485,7 MDH

Recettes TVA



346,5 MDH

Recettes MCV



125,5 Mille

DUM souscrites

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANADE



5,80 MDH

Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



64,6 MDH

Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



52,76 MDH

Valeur estimative des marchandises
saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



2 Millions

Passagers



1,35 MDH

Droits et taxes perçus



5,61 MDH

contre-valeur des devises
saisies



1,01 MDH

Amendes recouvrées

RESSOURCES HUMAINES



431

Agents



57%

Agents de brigade



37%

Femmes



44%

Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

La DRRSK a réalisé des recettes douanières globales de 961,66 MDH, soit une hausse de 39% par rapport à l'année 2024. Cette évolution est principalement due à la TVA, qui a atteint 485,7 MDH, représentant 50.5% du total des recettes. Le droit d'importation et la TIC ont augmenté respectivement de 30,3% et 23,3%.

Les recettes issues des amendes transactionnelles, des condamnations pécuniaires et du produit net de la vente des marchandises saisies et confisquées ont atteint exceptionnellement cette année 190,10 MDH.

Renforcement de la lutte contre la fraude commerciale et la contrebande

En matière de contrôle a posteriori, le montant des droits et taxes compromis a atteint 64,60 MDH, alors que les infractions de change constatées se sont élevées à 7,83 MDH.



Dans ce cadre, 54 missions de contrôle a posteriori ont été menées auprès d'opérateurs relevant de secteurs sensibles et stratégiques (agroalimentaire, automobile, carburants, déchets industriels, matériel informatique, bijouterie).

En outre, des contrôles divers se rapportant à différents secteurs d'activité (emballage, carburant, produits électroniques, ...etc.) ont permis la saisie de marchandises de fraude, dont la valeur s'élève à 47,6 MDH, donnant lieu à la constatation d'un montant d'environ 19 MDH de droits et taxes.

Activités des zones d'accélération industrielle

Les zones d'accélération Industrielle relevant de la DRRSK, notamment Kénitra, Technopolis, Bouknadel et Aïn Jaouhara, ont poursuivi leur développement et confirmé leur contribution au dynamisme économique régional.

Au titre de l'exercice 2025, ces zones ont enregistré 65 mille déclarations d'exportation, pour une valeur globale de 49,58 MMDH, ainsi que 72 mille déclarations d'importation, représentant un montant total de 45,88 MMDH.

Lutte contre le trafic illicite des stupéfiants et des produits du tabac

En 2025, la DRRSK a enregistré des résultats significatifs dans la lutte contre les trafics illicites des stupéfiants, notamment:

- La saisie de 72 kg de Chira à bord d'un véhicule 4x4 ;
- La saisie de 2 610 kg de tabac moulu (1,26 MDH) avec véhicules destinés au transport des stupéfiants ;
- Des opérations combinées entre différents services ayant permis la saisie de stupéfiants, tabac et autres marchandises sensibles pour une valeur globale de 2,98 MDH.



Contrôle des voyageurs

Le contrôle des voyageurs a permis la perception en 2025 de 1,35 MDH de droits et taxes, contre 1,09 MDH en 2024, soit une progression de 23%.

Les amendes issues de ce contrôle ont totalisé 1,01 MDH, enregistrant une hausse de 80 % par rapport à l'année précédente. De même, la contre-valeur des devises saisies s'est élevée à 5,61 MDH, contre 2 MDH en 2024.



DIRECTION RÉGIONALE DE FÈS-MEKNÈS (DRFM)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



318,66 MDH
Recettes douanières



60,31 MDH
Recettes TVA



3386 DUM
DUM souscrites



168,79 MDH
Recettes TIC

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CONTREBANADE



0,77 MDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



25,13 MDH
Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



19,36 MDH
marchandises de contrebande
saisies (hors moyens de transport)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



1,88 Million
Passagers



1,75 MDH
Droits et taxes perçus



5,37 MDH
Contre-valeur des devises
saisies



1,53 MDH
Amendes recouvrées

RESSOURCES HUMAINES



305
Agents



59%
Agents de brigade



33%
Femmes



40%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Durant l'exercice 2025, les recettes de la DRFM ont atteint 318,66 MDH, contre 230,05 MDH en 2024, soit une augmentation de 38,5%.

Cette évolution résulte de l'amélioration du rendement de la TIC et de la TVA dont les montants sont passés, respectivement, de 137,18 MDH à 168,79 MDH et de 40,79 MDH à 60,31 MDH.

Le DI a également enregistré une hausse atteignant 45,79 MDH contre 27,41 MDH en 2024.

Lutte contre la fraude commerciale

La DRFM a enregistré des recettes additionnelles issues du contrôle de la valeur s'élevant à 0,77 MDH contre 0,27 MDH pendant l'exercice précédent.

Les droits et taxes ainsi que les amendes perçus au titre du contrôle immédiat, hors contrôle de la valeur, ont progressé respectivement de 43,6%, et 36,1%.

S'agissant du contrôle a posteriori, les droits et taxes recouvrés se sont établis à 3,94 MDH contre 2,95 MDH en 2024, en progression de 33,6%. Les amendes recouvrées au titre de ce contrôle ont enregistré une hausse de 62,3%.

Par ailleurs, les opérations menées en matière de lutte contre la contrebande ont permis la saisie de marchandises d'une valeur estimée à 19,36 MDH, soit une progression de 35,4% par rapport à l'année 2024.

Saisie de bijoux en or et de devises

Dans le cadre du contrôle du commerce des métaux précieux, les équipes de la DRFM ont procédé à la saisie de 418,5 grammes d'or, pour une valeur estimée à environ 0.3 MDH.

Une autre action conjointe a permis la saisie de 337,5 grammes de bijoux en or non poinçonnés, ainsi que des montants en devises.



Saisie de sacs en plastique et d'équipements de fabrication illégale

Une opération de perquisition menée à Fès a ciblé trois lieux de stockage clandestins, permettant la saisie de 2 265,5 kg de sacs en plastique, 2 564,9 kg de déchets plastiques, 725 kg de granulés de polyéthylène, ainsi que huit machines destinées à la fabrication de sacs en plastique.



Une autre intervention a conduit à la saisie de 25,2 tonnes de sacs en plastique dépourvus de tout justificatif légal, pour une valeur estimée à 0,75 MDH.

Contrôle des voyageurs

En 2025, la DRFM a assuré le contrôle de près de 1,88 million de passagers, ce qui a permis de générer un montant de 1,75 MDH au titre des droits et taxes, contre 1,15 MDH en 2024, soit une progression de 51,1%. De même, les amendes perçues se sont établies à 1,53 MDH, en hausse de 36%.

Par ailleurs, les opérations menées, notamment à l'aéroport de Fès-Saïss, ont donné lieu à plusieurs affaires significatives portant sur des articles de luxe et des devises non déclarées, pour des montants estimés à plus de 0,35 MDH.



DIRECTION RÉGIONALE DU CENTRE-SUD (DRCS)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



19,4 MMDH
Recettes douanières



8,1 MMDH
Recettes TVA



22,6 Mille
DUM souscrites
dont 63% à l'export



9,1 MMDH
Recettes TIC

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



75,6 MDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



20,1 MDH
Droits et taxes recouvrés
(Contrôle a posteriori)



36,5 MDH
Valeur estimative des marchandises
de contrebande saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



10,8 Millions
Passagers



15,7 MDH
Droits et taxes perçus



50,9 MDH
Contre-valeur des devises
saisies



14,3 MDH
Amendes recouvrées

RESSOURCES HUMAINES



487
Agents



65%
Agents de brigade



28%
Femmes



31%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

L'activité de dédouanement à la DRCS a connu une évolution de 5% en terme de nombre de déclarations traitées qui a atteint 22,6 mille déclarations en 2025, contre 21,6 mille en 2024. Le port de Jorf Lasfar y a contribué à hauteur de 48%.

Provenant à hauteur de 98% du Port de Jorf Lasfar, les recettes collectées au niveau de la région ont atteint 19,43 MMDH, réalisant une hausse de 18% par rapport à 2024.

Cette évolution est attribuée aux recettes de la TIC qui ont enregistré un accroissement significatif de 34,6%.

Lutte contre la fraude commerciale

Au niveau du contrôle immédiat, la mobilisation des équipes de la DRCS a permis la collecte de 75,6 MDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur, en plus de 46,2 MDH en termes de redressements hors contrôle de la valeur, marquant des évolutions respectives de 121% et 216% en comparaison avec l'année précédente.

La DRCS a également intensifié ses efforts en matière de recouvrement des droits et taxes compromis suite au contrôle a posteriori, ce qui a permis de recouvrer 20,1 MDH de droits et taxes et 12,75 MDH d'amendes, avec des évolutions respectives de 138% et 43% par rapport à 2024.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Les efforts des agents de brigades de la DRCS dans le cadre de la lutte contre la contrebande ont abouti à la réalisation de plusieurs affaires de saisie totalisant une valeur globale estimative de 36,5 MDH.

En matière de lutte contre le trafic des stupéfiants, une opération de contrôle d'un dépôt dans la région de Safi a permis la saisie de 713 colis de Chira d'une quantité totale de 30,05 tonnes, ainsi que trois camions utilisés pour le transport des stupéfiants.



D'autres opérations remarquables ont été réalisées en la matière, à savoir la saisie de 23,69 Kg d'articles en or à El Yousseoufia.

Contrôle des voyageurs

En 2025, le flux des voyageurs traversant la région a atteint plus de 10,8 millions de passagers (5,38 millions à l'entrée et 5,39 millions au départ), en progression de 12% par rapport à 2024.

Le contrôle des voyageurs a permis le recouvrement de 15,66 MDH de droits et taxes et 14,3 MDH d'amendes, enregistrant des évolutions respectives de 8% et 56% par rapport à l'année précédente.

En matière de change, des devises d'une contre valeur de 50,86 MDH ont été saisies, en croissance de 39% par rapport à 2024.



De même, il a été procédé à la mise en échec d'une tentative d'importation d'un pistolet calibre 9 mm, chargé de balles, dissimulé dans un bagage à main à l'aéroport Marrakech Menara.



Accompagnement des entreprises

En 2025, l'accompagnement des opérateurs économiques de la région a été renforcé à travers la proposition de services et conseils dématérialisés allant de l'assistance ponctuelle à un accompagnement approfondi de 20 entreprises issues de différents secteurs. Par ailleurs, 4 opérateurs ayant sollicité le renouvellement du label OEA ont fait l'objet d'un audit.

De plus, la DRCS a contribué activement au renforcement de l'offre logistique régionale à travers l'accompagnement et l'encadrement de projets structurants à savoir l'ouverture du MEAD « DACHSER MAROC » à Marrakech ainsi que la mise en place d'une zone d'accélération industrielle à Jorf-Lasfar, spécialisée dans la production de précurseurs de batteries.

DIRECTION RÉGIONALE D'AGADIR (DRA)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



3,6 MMDH
Recettes douanières



2,25 MMDH
Recettes TVA



334,4 MDH
Droit d'importation



959,6 MDH
Recettes TIC



44,2 Mille
Déclarations souscrites
dont 60% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



103,9 MDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



32,25 MDH
Droits et taxes compromis
(Contrôle a posteriori)



10,3 MDH
Droits et taxes perçus
(Contrôle immédiat hors valeur)



6,64 MDH
Valeur estimative des marchandises
de contrebande saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



3,5 Millions
Passagers



1,8 MDH
Droits et taxes perçus



4,67 MDH
Contre-valeur des devises
saisies



1,63 MDH
Amendes recouvrées

RESSOURCES HUMAINES



342
Agents



68%
Agents de brigade



21%
Femmes



28%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

En 2025, l'activité de dédouanement à la DRA a connu une croissance sensible enregistrant +5,4% en termes de nombre de déclarations traitées à l'import et à l'export, portant ainsi le total à plus de 44 mille déclarations en 2025, contre 42 mille en 2024.

Ainsi, les recettes collectées ont atteint 3,62 MMDH contre 3,49 MMDH en 2024, soit une hausse de 4 %. Les principales rubriques de recettes de la DRA sont la TVA s'élevant à 2,25 MMDH et la TIC à 749,1 MDH.

Lutte contre la fraude commerciale

Les actions engagées par la DRA dans le cadre du contrôle immédiat ont débouché sur la perception de 103,89 MDH de droits et taxes additionnels au titre des redressements de la valeur, en hausse de 4% par rapport à l'année 2024.

En matière de contrôle a posteriori, la DRA a mené 66 opérations de contrôle ayant abouti au recouvrement de 24,54 MDH de droits et taxes et 18,67 MDH d'amendes, réalisant ainsi des hausses respectives de 82,7% et 62,3% par rapport à l'année 2024.



Lutte contre la contrebande

Les efforts consentis par les agents des brigades à la DRA en 2025 ont permis la réalisation d'affaires remarquables de saisie de marchandises de contrebande, totalisant une valeur estimative de 6,64 MDH contre 4,7 MDH durant l'année 2024.

Parmi les affaires les plus importantes, la brigade mobile d'Agadir a procédé à la perquisition d'un local clandestin dédié au recyclage, à la fabrication et au stockage de matières plastiques. Cette intervention a permis la saisie de 18,24 tonnes d'articles en plastique ainsi qu'un véhicule utilitaire.



Lutte contre la contrefaçon

L'année 2025 a été marquée par la réalisation d'une opération de contrôle menée par la brigade mobile d'Agadir. Cette opération a abouti à la saisie d'un lot important de marchandises soupçonnées de contrefaçon, dont la valeur est estimée à 3,62 MDH.

Contrôle des voyageurs

Au cours de l'année 2025, l'aéroport Agadir El-Massira a accueilli plus de 3,5 millions de passagers, contre 3,1 millions en 2024, réalisant une augmentation de 12%. Cette progression a engendré une hausse significative de 61% des droits et taxes perçus au titre du contrôle des voyageurs, qui sont passés de 1,1 MDH en 2024 à 1,78 MDH en 2025. De plus, la contre-valeur des devises saisies a atteint 4,67 MDH en 2025, contre 4,14 MDH en 2024, enregistrant un accroissement de 13%.



DIRECTION RÉGIONALE DE DAKHLA-OUED EDDAHAB (DRDO)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



137,8 MDH
Recettes douanières



71,8 MDH
Recettes TVA



39,7 MDH
Droit d'importation



29,4 Mille
DUM souscrites
dont 85% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



48,1 MDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



4,6 MDH
Droits et taxes & amendes recouvrés
(Contrôle a posteriori)



5,72 Tonnes
de Chira saisies



3,67 MDH
Valeur estimative des marchandises
de contrebande saisies

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



594,1 Mille
Passagers



5,5 MDH
Droits et taxes perçus



2,9 MDH
Amendes perçues

RESSOURCES HUMAINES



149
Agents



69%
Agents de brigade



10%
Femmes



30%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Recettes douanières

En 2025, les recettes douanières globales de la DRDO ont atteint 137,75 MDH enregistrant une régression de 36% par rapport à 2024. La TVA a constitué la part majoritaire de ces recettes (52%) avec une réalisation de 71,75 MDH, suivie du droit d'importation (29%) qui a atteint 39,73 MDH.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts consentis dans le cadre du contrôle immédiat ont permis la collecte de 48,05 MDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur.

Par ailleurs, les affaires réalisées dans le cadre du contrôle à posteriori (CAP) ont permis le recouvrement de 2,35 MDH de droits et taxes compromis et 2,27 MDH d'amendes, principalement suite au contrôle des sociétés opérant sous RED installées dans la région de Dakhla Oued Eddahab.

Dix autres opérations de CAP ont été réalisées engendrant un montant de 2,13 MDH au titre des droits et taxes compromis.

Lutte contre la contrebande et le trafic des stupéfiants

Grâce à la mobilisation de ses équipes, la DRDO a pu avorter plusieurs tentatives d'introduction de marchandises de contrebande au territoire national.

Totalisant une valeur estimative de 3,67 MDH, les marchandises saisies étaient principalement composées de véhicules, de téléphones portables et leurs accessoires et d'articles de textile.

De plus, plusieurs tentatives d'importation et d'exportation de marchandises sans déclaration ont été mises en échec. Parmi lesquelles, deux opérations ayant débouché sur la saisie de 2,617 kg d'or.



Le niveau de vigilance maintenu par les équipes du Poste Frontalier d'El Guergarate a permis également la réalisation de plusieurs affaires remarquables de lutte contre le trafic de stupéfiants. Ces affaires ont porté notamment sur 07 opérations de saisie de cocaïne totalisant 799,8 KG et 06 opérations de saisie de Chira d'une quantité globale de 5,72 tonnes.



Contrôle des voyageurs

En 2025, le flux des voyageurs au niveau de la région a atteint plus de 594,1 mille passagers, en progression de 8,31% par rapport à 2024.



Les opérations de contrôle effectuées dans ce cadre ont abouti à la collecte de 5,52 MDH de droits et taxes, enregistrant une évolution considérable de 176% par rapport à l'année précédente, en plus de la perception de 2,91 MDH d'amendes et 0,99 MDH de contre-valeur en devises saisies.

DIRECTION RÉGIONALE DE LAÂYOUNE-SAKIA AL HAMRA (DRLS)

DÉDOUANEMENT ET RECETTES



135,6 MDH
Recettes douanières



81,9 MDH
Recettes TVA



24,1 MDH
Droit d'importation



18 MDH
Recettes TIC



3,85 Mille
DUM souscrites
dont 55% à l'export

LUTTE CONTRE LA FRAUDE COMMERCIALE



21,7 MDH
Recettes additionnelles
(Contrôle de la valeur)



1,62 MDH
Droits et taxes recouvrés
(Contrôle a posteriori)

CONTRÔLE DES VOYAGEURS



293,4 Mille
Passagers



0,43 MDH
Droits et taxes perçus

RESSOURCES HUMAINES



82
Agents



40%
Agents de brigade



18%
Femmes



39%
Cadres

RÉALISATIONS PHARES

Dédouanement et recettes

Constituées principalement de la TVA (60%) et du droit d'importation (18%), les recettes de la DRLS ont atteint 135,63 MDH au titre de l'exercice 2025, enregistrant une baisse de 42,8% par rapport à l'année précédente.

Cette contre-performance est principalement attribuable à la décélération des recettes de la TVA suite à la suspension des importations du thé dont les formalités douanières sont accomplies, depuis avril 2024, dans les ports d'entrée (Agadir et Casa Port principalement).

En contrepartie, l'activité de dédouanement a enregistré une croissance importante dépassant les 23% en terme de nombre de déclarations traitées, portant ainsi le total à 3880 déclarations en 2025, contre 3128 en 2024.

Lutte contre la fraude commerciale

Les efforts déployés en matière de lutte contre la fraude commerciale ont permis de générer 21,67 MDH de droits et taxes additionnels suite au contrôle de la valeur, en plus de 1,62 MDH en termes de droits et taxes éludés, constatés suite au contrôle a posteriori. Parmi les actions marquantes dans ce cadre, il y a lieu de citer :

- Trois affaires de fausses déclarations d'espèce concernant trois importateurs d'un produit alimentaire connu dans l'art culinaire des régions sahariennes. Ces affaires ont généré des droits compromis de l'ordre de 0,36 MDH.
- Une affaire d'abus de régime de l'ATPA (détournement de la matière première), ayant engendré des droits et taxes de l'ordre de 0,6 MDH.



Contrôle des voyageurs

L'année 2025 a été marquée par l'inauguration officielle, le 10 novembre, de l'aérodrome de la province d'Es-smara.

La DRLS a contribué activement dans la concrétisation de ce projet structurant, confirmant ainsi le rôle de l'Administration des Douanes dans le développement régional.

En terme d'activité, l'aéroport a connu en 2025 un flux de 293,4 mille passagers répartis entre 145,7 mille à l'arrivée et de 147,7 mille au départ.



A ce titre, les services douaniers chargés du contrôle des voyageurs font preuve d'une vigilance constante et d'un professionnalisme affirmé, contribuant efficacement à la protection du territoire et à la lutte contre toute forme de trafic illicite.







DOUANE EN CHIFFRES

LES RECETTES DOUANIÈRES

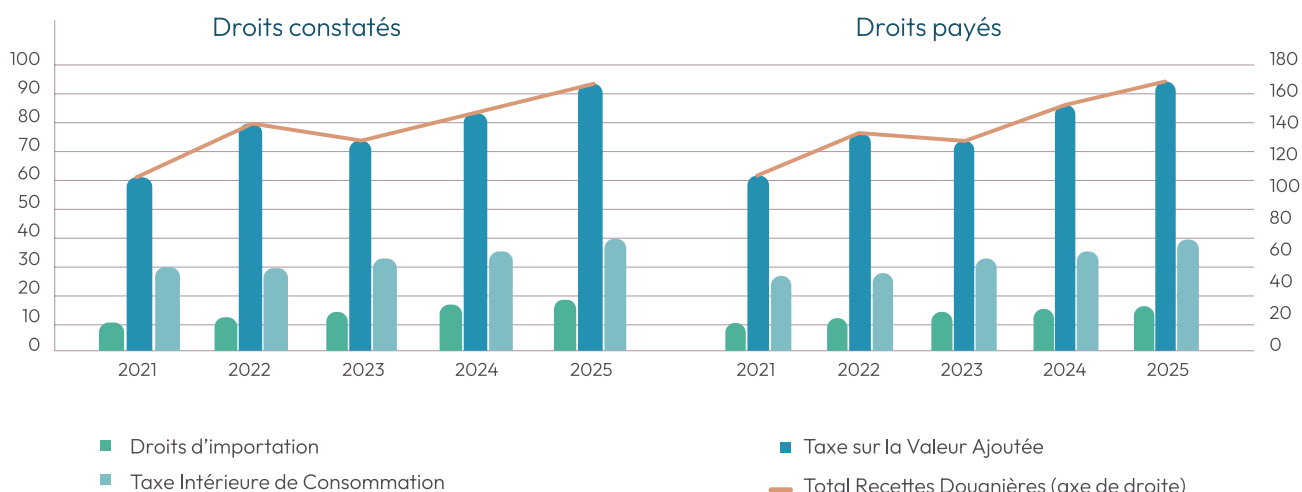
RÉPARTITION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE DE 2021 À 2025

Les recettes douanières constatées au titre de l'année 2025 ont atteint un record jamais réalisé auparavant, soit 162,7 Milliards de DH contre 148,6 Milliards de DH en 2024, affichant ainsi un taux de croissance de 9,5%. Cette performance s'explique principalement par la hausse des recettes de la

Taxe sur la Valeur Ajoutée et de la Taxe Intérieure de Consommation.

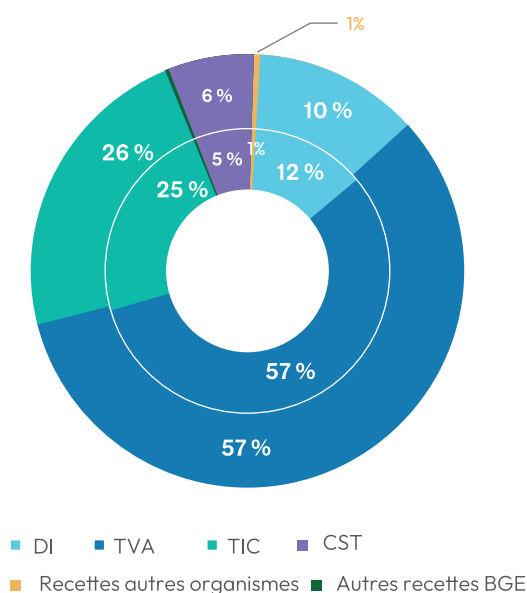
Par rapport aux prévisions de la loi de finances 2025, le taux de réalisation des recettes budgétaires est de 99,9% en droit constaté et de 98,9% en droit payé.

Evolution des recettes douanières durant les cinq dernières années en Milliards de DH



L'évolution de la structure des recettes douanières constatées entre 2024 et 2025 fait ressortir l'augmentation de la part de la Taxe Intérieure de Consommation et des Comptes Spéciaux du Trésor contre le recul de celle du Droit d'Importation. La Taxe sur la Valeur Ajoutée maintient sa part en tant que premier poste contributeur aux recettes douanières.

Répartition des recettes douanières par rubrique pour les années 2024-2025



Anneau interne : 2024

Anneau externe : 2025

Evolution des recettes douanières par rubrique durant les cinq dernières années en Milliards de DH

	Droit constaté						Droit payé					
Rubriques	2021	2022	2023	2024	2025	Var 2025/2024	2021	2022	2023	2024	2025	Var 2025/2024
DI	11,7	13,7	16,2	17,6	16,9	-4,1%	11,6	13,6	15,4	15,8	16,8	6,3%
TVA	61,1	78,2	75,8	84,9	93,5	10,2%	60,5	77,8	75,3	83,5	93,0	11,4%
-TVA produits énergétiques	10,4	18,1	14,5	13,7	13,6	-1,0%	10,3	17,8	14,6	13,6	13,5	-1,1%
-TVA autres produits	50,7	60,1	61,3	71,2	79,9	12,3%	50,3	59,9	60,7	69,9	79,5	13,8%
TIC	31,0	31,6	32,8	36,5	41,5	13,8%	30,8	31,3	33,0	35,9	40,6	13,0%
-TIC produits énergétiques	16,4	16,2	16,2	18,1	20,9	15,7%	16,7	15,8	16,2	17,9	20,5	14,3%
-TIC tabacs manufacturés	12,2	12,7	13,7	14,8	16,5	11,7%	11,8	12,8	13,9	14,4	16,0	11,2%
-TIC autres produits	2,4	2,7	3,0	3,6	4,1	13,4%	2,4	2,7	2,9	3,6	4,0	13,4%
Autres recettes BGE	1,3	0,5	0,5	0,6	0,7	14,6%	1,3	0,5	0,5	0,6	0,7	14,9%
Total recettes budgétaires	105,0	124,0	125,4	139,5	152,6	9,3%	104,3	123,2	124,2	135,7	151,0	11,2%
Recettes affectées aux comptes spéciaux de trésor	6,1	6,8	7,2	7,9	9,0	12,8%	6,2	6,7	7,2	7,9	8,8	11,8%
Recettes transférées à d'autres organismes	0,8	1,2	1,1	1,2	1,2	4,8%	0,8	1,2	1,1	1,2	1,2	5,0%
Total recettes douanières	111,9	132,0	133,7	148,6	162,7	9,5%	111,2	131,0	132,6	144,8	161,0	11,2%

ANALYSE DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RUBRIQUE

Droit d'importation

L'exercice 2025 a enregistré une contraction de 4,1% des recettes du Droit d'Importation, s'établissant à 16907,7 MDH contre 17623,9 MDH en 2024. Cette inflexion est principalement imputable au repli marqué des droits perçus sur le sucre (-31,8%), malgré la dynamique haussière observée sur le segment automobile,

notamment les voitures utilitaires (+91,9%) et de tourisme (+13,2%) en plus de la progression soutenue de la filière du textile, en particulier les articles de bonneterie (+12,3%), les vêtements confectionnés (+22,3%), et la filière des chaussures (+24,0%).

Recettes du Droit d'Importation par principaux produits en MDH

Libellé du produit	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
Sucre brut ou raffiné	1 672,9	1 140,1	6,7%	-532,8	-31,8%
Voitures de tourisme	767,5	868,7	5,1%	101,2	13,2%
Articles de bonneterie	477,0	535,6	3,2%	58,6	12,3%
Cycles et motocycles, leurs parties et pièces	462,4	507,9	3,0%	45,5	9,8%
Vêtements confectionnés	406,9	497,7	2,9%	90,8	22,3%
Voitures utilitaires	253,9	487,4	2,9%	233,4	91,9%
Etoffes de bonneterie	437,0	479,2	2,8%	42,2	9,7%
Chaussures	360,5	447,2	2,6%	86,7	24,0%
Tabacs	388,1	424,9	2,5%	36,7	9,5%
Quincaillerie de ménage et articles d'économie domestique	389,5	419,7	2,5%	30,2	7,7%
Autres produits	12 008,2	11 099,4	65,6%	-908,8	-7,6%
Total Droit d'Importation	17 623,9	16 907,7	100,0%	-716,2	-4,1%

Taxe sur la Valeur Ajoutée

Les recettes de la TVA ont enregistré une croissance notable de 10,2% au titre de l'exercice 2025, pour s'établir à 93 493,8 MDH. Cette dynamique est exclusivement

portée par la TVA sur les produits hors énergie, dont la progression de 12,3% compense le léger repli de la composante énergétique (-1%).

Recettes de la TVA en MDH

Rubrique	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
TVA produits énergétiques	13 691,8	13 550,2	14,5%	-141,6	-1,0%
TVA sur les autres produits hors énergie	71 179,9	79 943,6	85,5%	8 763,7	12,3%
Total TVA	84 871,7	93 493,8	100,0%	8 622,1	10,2%

Au niveau des produits énergétiques, le recul des recettes de la TVA sur le gasoil (-6,4 %) et le butane (-16,9 %) a pesé sur le total des recettes, en dépit de la progression notable des recettes liées aux houilles (+17,0 %).

Recettes de la TVA sur les produits énergétiques en MDH

Libellé du produit	2024	2025	Part 2025	Ecart	Var 2025/2024
Gasoil	6 401,8	5 991,6	44,2%	-410,2	-6,4%
Houilles	2 319,7	2 712,9	20,0%	393,2	17,0%
Butane	1 650,1	1 371,8	10,1%	-278,3	-16,9%
Super	987,3	1 030,9	7,6%	43,6	4,4%
Bitumes	509,8	562,6	4,2%	52,9	10,4%
Fioul lourd	518,4	543,2	4,0%	24,8	4,8%
Huiles de base	426,4	454,3	3,4%	28,0	6,6%
Gaz naturel	386,7	421,3	3,1%	34,6	9,0%
Coke de pétrole	268,3	246,9	1,8%	-21,4	-8,0%
Propane	159,6	163,3	1,2%	3,8	2,4%
Autres produits	63,9	51,3	0,4%	-12,6	-19,7%
Total TVA produits énergétiques	13 691,8	13 550,2	100,0%	-141,6	-1,0%

À l'inverse, l'accroissement des recettes de la TVA sur les produits hors énergie tient en particulier à la forte impulsion de la TVA sur les voitures utilitaires (+62,4%) et de tourisme (+28,9%), les tabacs (+15,8%),

les ferrailles des minerais (+28,3%), les machines et appareils divers (+15,7%) et les produits chimiques (+8,8%).

Recettes de la TVA sur les produits
hors énergie en MDH

Libellé du produit	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
Voitures de tourisme	5 193,1	6 696,5	8,4%	1 503,4	28,9%
Voitures utilitaires	2 288,5	3 716,5	4,6%	1 427,9	62,4%
Matières plastiques et ouvrages divers en plastique	3 116,5	3 295,9	4,1%	179,4	5,8%
Tabacs	2 270,8	2 628,9	3,3%	358,1	15,8%
Produits chimiques	2 085,1	2 268,9	2,8%	183,8	8,8%
Machines et appareils divers	1 479,6	1 711,8	2,1%	232,3	15,7%
Etoffes de bonneterie	1 122,1	1 220,3	1,5%	98,2	8,8%
Ferraille, déchets, débris de cuivre, fonte, fer, acier et autres minerais	946,6	1 214,9	1,5%	268,3	28,3%
Papiers et cartons ; ouvrages divers en papiers et cartons	1 089,7	1 146,2	1,4%	56,5	5,2%
Parties et pièces pour voitures et véhi- cules de tourisme	1 033,2	1 083,4	1,4%	50,2	4,9%
Autres produits	50 554,6	54 960,3	68,7%	4 405,6	8,7%
Total TVA sur les produits hors énergie	71 179,9	79 943,6	100,0%	8 763,7	12,3%

Taxe Intérieure de Consommation

Les recettes de la TIC durant l'exercice 2025 affiche une progression de 13,8%, s'établissant à 41 506,9 MDH. Cette dynamique budgétaire

est principalement portée par le segment des produits énergétiques et des tabacs avec des parts respectives de 50,3% et 39,8%.

Libellé de rubrique	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
TIC produits énergétiques	18 062,1	20 894,3	50,3%	2 832,2	15,7%
TIC tabacs manufacturés	14 779,3	16 512,0	39,8%	1 732,7	11,7%
TIC produits hors énergie et tabacs	3 617,5	4 100,7	9,9%	483,1	13,4%
Total TIC	36 458,9	41 506,9	100,0%	5 048,0	13,8%

Les recettes de la TIC sur les produits énergétiques ont augmenté de 15,7%, atteignant 20 894,3 MDH. Ce résultat tient en particulier à la résilience de la TIC sur le gasoil (+4,9%), qui concentre à lui seul 71,6% de

cette rubrique, ainsi que la croissance exceptionnelle des recettes liées aux houilles (+1 311,2 Millions de DH).

Recettes de la TIC sur les produits énergétiques en MDH

Libellé du produit	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
Gasoil	14 264,0	14 965,8	71,6%	701,9	4,9%
Super	2 976,9	3 504,4	16,8%	527,5	17,7%
Houilles	17,2	1 328,4	6,4%	1 311,2	7625,8%
Fioul lourd	131,0	322,1	1,5%	191,2	145,9%
Bitumes	212,1	292,4	1,4%	80,3	37,9%
Huiles de base	210,9	239,2	1,1%	28,3	13,4%
Butane	131,3	119,2	0,6%	-12,1	-9,2%
Coke de pétrole	99,0	93,6	0,4%	-5,4	-5,5%
Propane	13,7	15,3	0,1%	1,6	11,4%
Fioul léger	0,1	5,0	0,02%	4,9	5472,3%
Autres produits	5,9	8,7	0,04%	2,8	48,3%
Total TIC produits énergétiques	18 062,1	20 894,3	100,0%	2 832,2	15,7%

Concernant la TIC sur les tabacs manufacturés, les encaissements affichent une progression de 11,7% pour s'établir à 16 512,0 MDH portée principalement par la TIC sur les cigarettes. Le fait marquant reste

l'apport de la TIC sur les cigarettes électroniques jetables, entrée en vigueur en 2025, qui a généré une recette de 108,8 MDH.

Recettes de la TIC sur les tabacs manufacturés par produit en MDH

Libellé du produit	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
Cigarettes contenant du tabac	14 532,6	16 125,0	97,7%	1 592,4	11,0%
Tabac pour pipe à eau	122,9	144,5	0,9%	21,6	17,6%
Tabacs et succédanés, fabriqués, non dénommés ailleurs, incluant extraits ou sauces de tabac	37,6	40,6	0,2%	3,0	8,0%
Cigares et cigarillos	20,7	23,8	0,1%	3,1	15,0%
Cigarettes électroniques jetables	-	108,8	0,7%	108,8	-
Liquides des cigarettes électroniques, le muassel sans tabac et les substituts nicotiques sans tabac	65,4	68,9	0,4%	3,4	5,3%
Autres produits	-	0,3	-	0,3	-
Total TIC tabacs manufacturés	14 779,3	16 512,0	100,0%	1 732,7	11,7%

S'agissant de la TIC sur les produits hors énergie et tabacs, la tendance haussière se confirme avec une croissance de 13,4%, totalisant 4 101 MDH. Ce résultat est essentiellement imputable à l'accroissement

de la TIC sur les vins (+35,3%) et les bières (+10,2%) ainsi qu'au doublement des recettes sur les produits sucrés. À l'opposé de cette dynamique, les recettes sur les alcools marquent un repli de 2,1%.

Recettes de la TIC sur les produits hors énergie et tabacs en MDH

Libellé Produit	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
Bières	1 631,0	1 797,5	43,8%	166,5	10,2%
Alcools	778,9	762,2	18,6%	-16,7	-2,1%
Boissons	637,2	743,2	18,1%	106,0	16,6%
Vins	409,9	554,8	13,5%	144,9	35,3%
Produits contenant sucre	59,9	123,6	3,0%	63,7	106,3%
Droits d'essai et garantie	100,6	119,3	2,9%	18,6	18,5%
Caoutchouc	0,05	0,21	0,01%	0,16	310,4%
Total TIC produits hors énergie et tabacs	3 617,5	4 100,7	100,0%	483,1	13,4%

EVOLUTION DES RECETTES DOUANIÈRES PAR RAPPORT À CERTAINS AGRÉGATS ÉCONOMIQUES

Au titre de l'exercice 2025, l'analyse des indicateurs de contribution et de pression fiscale révèle les tendances suivantes :

- La part des recettes budgétaires dans le total des recettes fiscales s'établit à 44,6%, en 2025 contre 41,5% en 2024 marquant le renforcement de la contribution de l'ADII dans la mobilisation des recettes fiscales de l'Etat ;
- Le ratio des recettes douanières par rapport au PIB affiche une progression pour atteindre 9,5% en 2025, contre 9,3% en 2024 ;
- La pression fiscale liée aux droits d'importation enregistre un fléchissement, s'établissant à 2,1% contre 2,3% en 2024.

Evolution des recettes douanières par rapport à certains agrégats économiques

	Droit constaté					Droit payé				
	2021	2022	2023	2024	2025	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes budgétaires	105 003,3	124 021,9	125 360,2	139 522,7	152 559,7	104 295,4	123 191,7	124 218,1	135 746,3	150 984,3
Recettes douanières	111 894,9	131 981,0	133 723,4	148 625,1	162 737,0	111 209,6	131 027,0	132 559,3	144 812,5	161 040,8
Recettes budgétaires/ Recettes fiscales	43,3%	44,1%	42,4%	41,5%	44,6%	43,0%	43,8%	42,0%	40,3%	44,1%
Recettes douanières/ PIB	8,8%	9,9%	9,1%	9,3%	9,5%	8,7%	9,8%	9,1%	9,1%	9,4%
Droit d'importation	11 672,6	13 717,2	16 249,9	17 623,9	16 907,7	11 610,6	13 627,5	15 392,3	15 764,9	16 750,7
Taux de pression fiscale	2,2%	1,9%	2,3%	2,3%	2,1%	2,2%	1,8%	2,2%	2,1%	2,0%

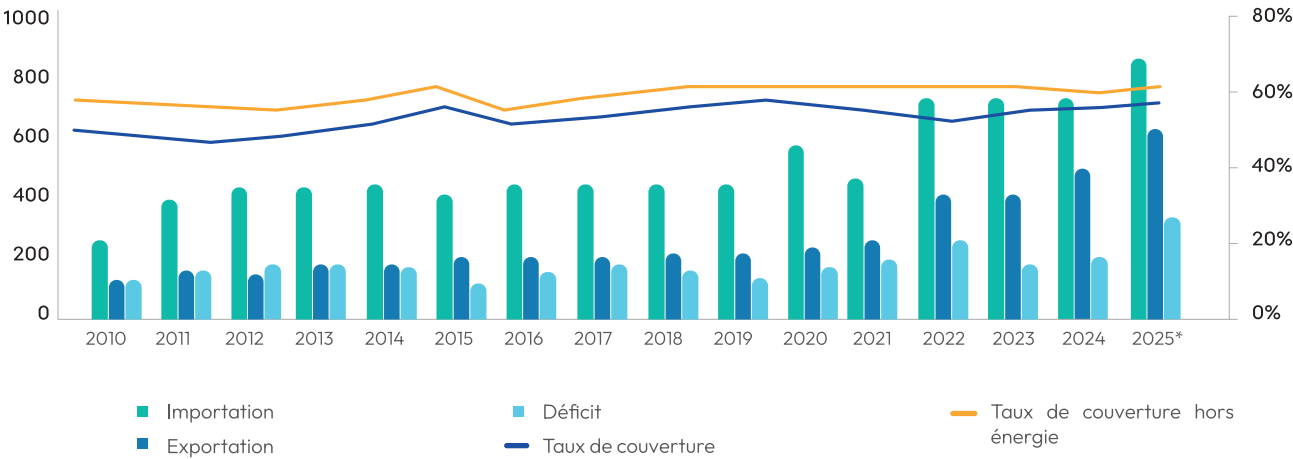
LES ÉCHANGES EXTÉRIEURS

Les échanges extérieurs durant l'année 2025 ont été marqués par une hausse du déficit commercial qui s'est établi à 353,1 MMDH, en hausse de 16% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation

est liée à un accroissement des importations (+8%) plus soutenu que celui des exportations (+2,8%), générant un recul du taux de couverture de 3 points, soit 57% contre 60% en 2024.

BALANCE COMMERCIALE

Evolution des échanges extérieurs (2010 à 2025)



*Données provisoires

ECHANGES EXTÉRIEURS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

Les importations simples ont affiché, entre 2024 et 2025, une progression de 11% et représentent 67% du total des importations.

Les importations en Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif (ATPA) ont enregistré également une hausse de 4% ou +9,4 MMDH par rapport à 2024, contribuant à hauteur de 27% au total des importations en 2025.

Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des importations en ATPA des soufres bruts et non raffinés (+66% ou +6 MMDH), des parties d'avions et d'autres véhicules aériens ou spatiaux (+24% ou +2,7 MMDH) ; des fils, câbles et autres conducteurs isolés pour l'électricité (+10% ou +1,2 MMDH) et des produits chimiques (+19% ou +823 MDH).

Importations par famille de régime

En MDH	2022	2023	2024	2025*	Var. 25/24	Part en 2022	Part en 2023	Part en 2024	Part en 2025
IMPORT SIMPLE	486 533	469 535	496 633	549 621	11%	66%	66%	65%	67%
IMPORT en ATPA	202 400	198 470	212 616	222 020	4%	27%	28%	28%	27%
Avec paiement	159 571	151 548	166 547	177 714	7%	22%	21%	22%	22%
Sans paiement	42 829	46 922	46 069	44 306	-4%	6%	7%	6%	5%
IMPORT AUTRES REGIMES	48 507	47 747	52 183	50 582	-3%	7%	7%	7%	6%
TOTAL IMPORT	737 441	715 752	761 272	822 223	8%	100%	100%	100%	100%

*Données provisoires

En 2025, les exportations en suite d'ATPA ont affiché une hausse de +4% ou +13,3 MMDH par rapport à 2024, avec une part de 76% du total des exportations. Cette évolution est due essentiellement à l'accroissement des exportations en suite d'ATPA des engrais naturels et chimiques (+13% ou +8,3 MMDH), de l'acide phosphoriques

(+18% ou +2,5 MMDH), des fils et câbles électriques (+17% ou +8,3 MMDH) et des parties d'avions et d'autres véhicules aériens ou spatiaux (+9% ou +1,5 MMDH). Une baisse a été toutefois enregistrée au niveau des exportations en suite d'ATPA des voitures de tourisme (-10% ou -5,9 MMDH) et des vêtements confectionnés (-4% ou -1,2 MMDH).

Exportations par famille de régime

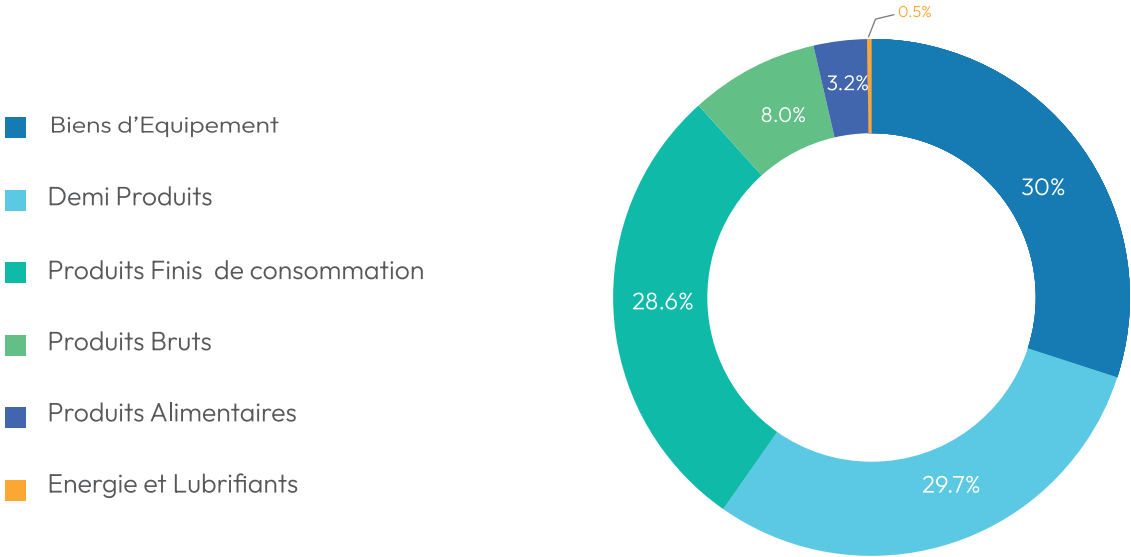
En MDH	2022	2023	2024	2025*	Var.	Part en 2022	Part en 2023	Part en 2024	Part en 2025
EXPORT en suite d'ATPA	321 614	323 216	344 703	358 026	4%	75%	75%	76%	76%
Avec paiement	262 994	259 871	278 570	295 276	6%	61%	60%	61%	63%
Sans paiement	58 620	63 345	66 133	62 751	-5%	14%	15%	14%	13%
EXPORT SIMPLE	42 643	37 562	40 353	41 069	2%	10%	9%	9%	9%
EXPORT AUTRES REGIMES	64 355	69 431	71 286	69 979	-2%	15%	16%	16%	15%
TOTAL EXPORT	428 612	430 209	456 342	469 075	3%	100%	100%	100%	100%

*Données provisoires

Zoom sur les Admissions Temporaires Pour Perfectionnement Actif (ATPA)

En 2025, les biens d'équipement ont représenté 30% des importations en ATPA, suivis par les demi-produits avec 29,7% et par les produits finis de consommation avec 28,6%.

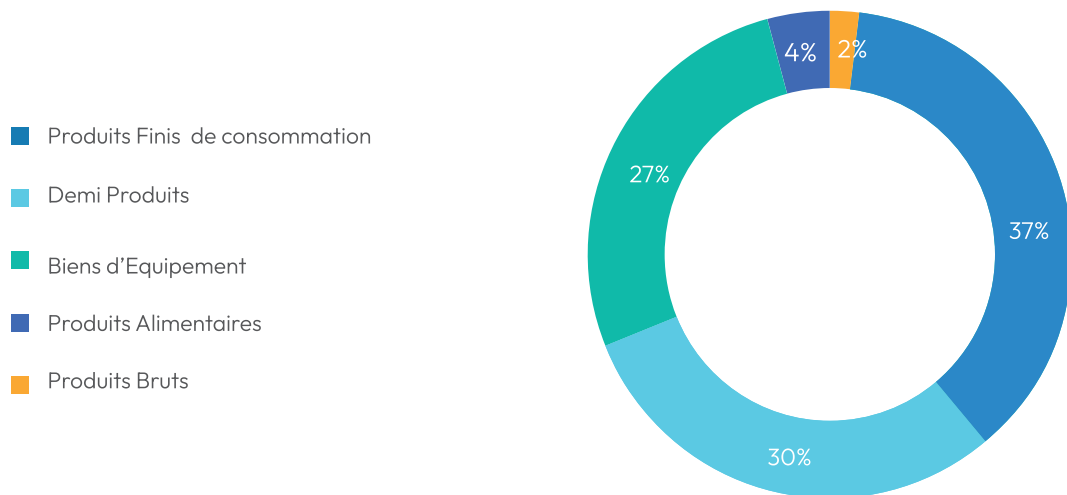
Répartition des importations en ATPA par groupement d'utilisation en 2025



A l'export, les produits finis de consommation ont contribué à hauteur de 37% dans le total des exportations en suite d'ATPA en 2025, constitué pour l'essentiel des exportations de véhicules de tourisme et de leurs parties et des produits textiles

(vêtements confectionnés et articles de bonneterie). Les demi-produits et les biens d'équipement ont représenté respectivement 30% et 27% du total des exportations en suite d'ATPA.

Répartition des exportations en suite d'ATPA par groupement d'utilisation en 2025



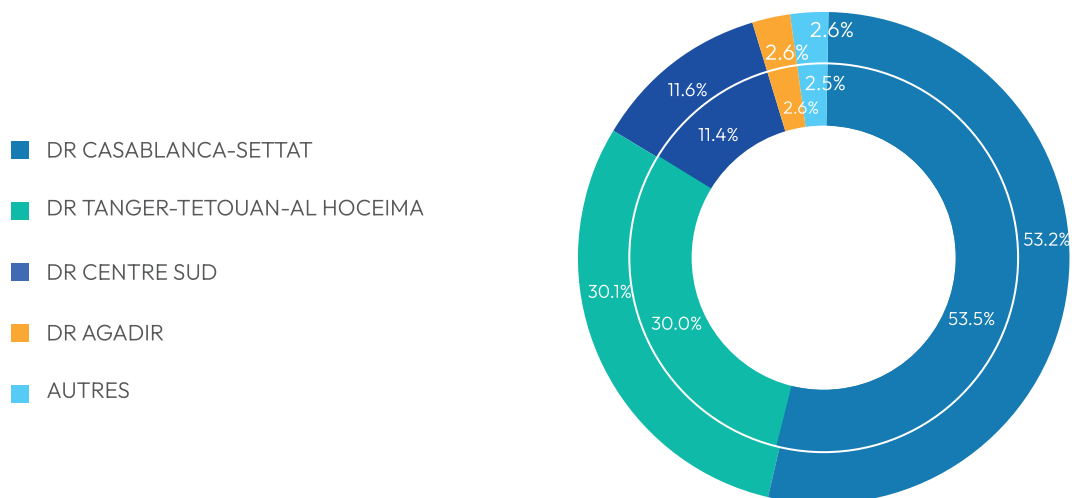
ÉCHANGES EXTÉRIEURS PAR DIRECTION RÉGIONALE

En termes de flux des échanges extérieurs au niveau des régions, la Direction Régionale de Casablanca-Settat et la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima s'accaparent de près de 83% du total des importations.

La Direction Régionale de Casablanca-Settat est la première porte d'entrée des marchandises au Maroc avec une part de 53% des importations globales, dont 35% ont transité par le port de Casablanca affichant une hausse de 10%.

Quant à la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima, elle a enregistré une part de 30% du total des importations dont l'essentiel est entré par le port de Tanger Med (soit 27%). Ce port a vu ses importations augmenter de 10% entre 2024 et 2025. La hausse des importations concerne également la Direction Régionale du Centre-Sud (+10%), la Direction Régionale d'Agadir (+6%), la Direction Régionale de l'Oriental (+4%) et la Direction Régionale de Rabat Salé Kenitra (+37%).

Importations par Direction Régionale : Année 2024-2025

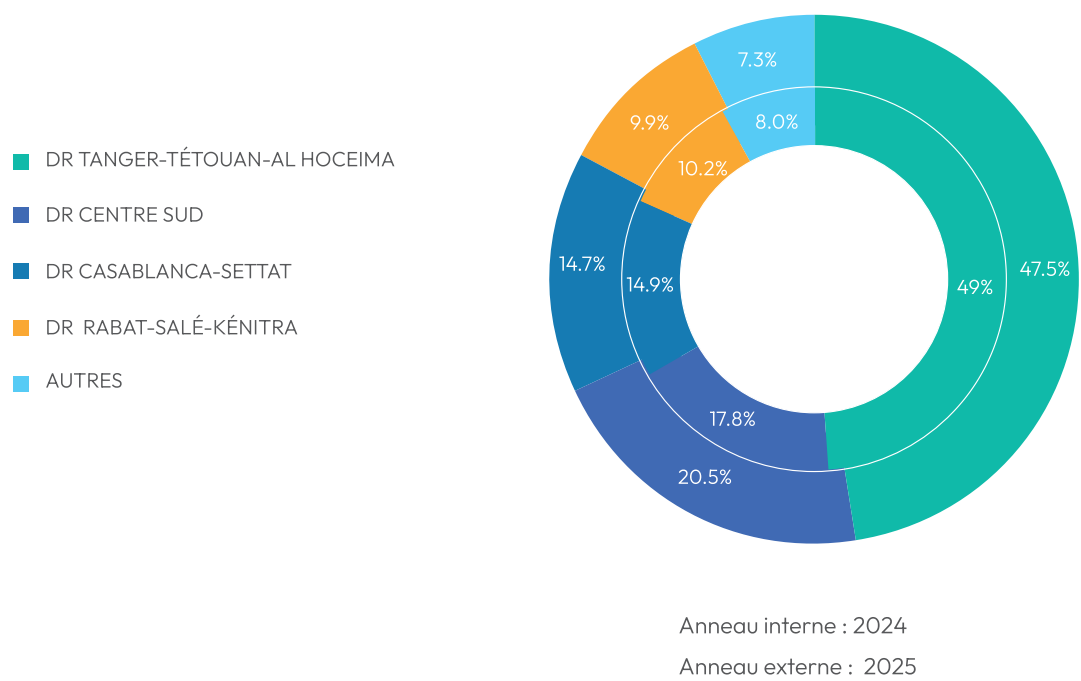


Anneau interne : 2024
Anneau externe : 2025

Environ 93% des exportations du Royaume en 2025 ont été réalisées à partir de 4 directions régionales à savoir, la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-AL Hoceima (47,5%), la Direction Régionale du Centre-

Sud avec une contribution de 20,5%, la Direction Régionale de Casablanca-Settat avec 14,7%, suivies de la Direction Régionale de Rabat-Salé-Kenitra (9,9%).

Exportations par Direction Régionale : Année 2024-2025



LE NOMBRE DE DÉCLARATIONS (D.U.M) ENREGISTRÉES

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR FAMILLE DE RÉGIMES DOUANIERS

En 2025, le nombre total de déclarations douanières (DUM) s'est établi à 2 102 187, contre 2 018 769 en 2024, soit une augmentation de 4%.

Nombre de déclarations par famille de régime douanier sur les cinq dernières années

	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 25/24	Var 25/24
IMPORT	882 671	993 938	1 039 922	1 113 875	1 169 071	55 196	5,0%
Importation simple	514 249	523 228	546 319	597 583	643 824	46 241	7,7%
Transit import	157 616	190 789	208 271	220 128	233 322	13 194	6,0%
Importation sous RED	154 385	204 137	206 374	212 821	208 863	-3 958	-1,9%
Importations en suite ZF	28 431	41 958	43 518	45 821	47 202	1 381	3,0%
Réimportation	18 985	24 271	23 634	26 016	26 651	635	2,4%
Déclaration provisoire	8 598	9 132	11 315	11 010	8 880	-2 130	-19,3%
Marchandises produites localement soumises à TIC	407	423	491	496	329	-167	-33,7%
EXPORT	541 070	760 391	791 013	848 135	872 516	24 381	2,9%
Régimes des ZF	228 046	347 620	382 032	419 782	445 147	25 365	6,0%
Exportation en suite de RED	211 957	305 501	305 835	322 957	327 279	4 322	1,3%
Exportation simple	98 120	103 825	98 802	101 322	95 203	-6 119	-6,0%
Transit export	2 947	3 445	4 344	4 074	4 887	813	20,0%
INTERIEUR	47 554	54 509	55 055	56 759	60 600	3 841	6,8%
Cessions et transferts sous RED	39 282	44 681	43 271	43 602	46 988	3 386	7,8%
Mac en suite de RED	4 432	5 514	6 777	7 747	8 270	523	6,8%
Transbordement	2 074	2 701	2 929	3 191	2 756	-435	-13,6%
Marchandises produites localement soumises à TIC	1 636	1 390	1 946	2 062	2 381	319	15,5%
Cabotage	130	223	132	157	205	48	30,6%
Total général	1 471 295	1 808 838	1 885 990	2 018 769	2 102 187	83 418	4,1%

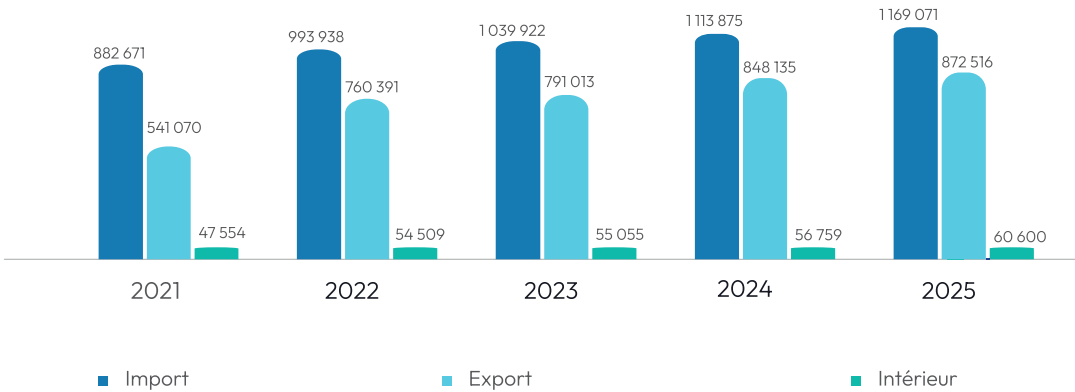
S'agissant des importations, elles ont progressé de 5% pour atteindre 1 169 071. Cette évolution résulte principalement de la hausse de l'importation simple (+ 7,7%), et du transit import (+6%). En revanche, les déclarations provisoires ont diminué de 19,3%, les importations sous RED de 1,9 %, et les marchandises produites localement soumises à TIC de 33,7%.

Concernant les exportations, le volume global s'est accru de 2,9%. Cette progression s'explique essentiellement par la dynamique des régimes de zones franches et du transit export, qui gagnent respectivement +6% et +20%. À l'inverse, les exportations simples ont enregistré une baisse de 6%.

Quant aux opérations intérieures, elles ont connu une augmentation de 6,8%. Les cessions et transferts sous RED, constituant la principale composante de ces opérations, progressent de 7,8%, suivis des mises à la consommation en suite de régimes économiques

en douane (+ 6,8%) et des marchandises produites localement soumises à TIC (+15,5%). Le cabotage a progressé également de 30,6%, tandis que le transbordement a diminué de 13,6%.

Evolution du nombre de DUM entre 2021 et 2025



RÉPARTITION DU NOMBRE DE DÉCLARATIONS PAR DIRECTION RÉGIONALE

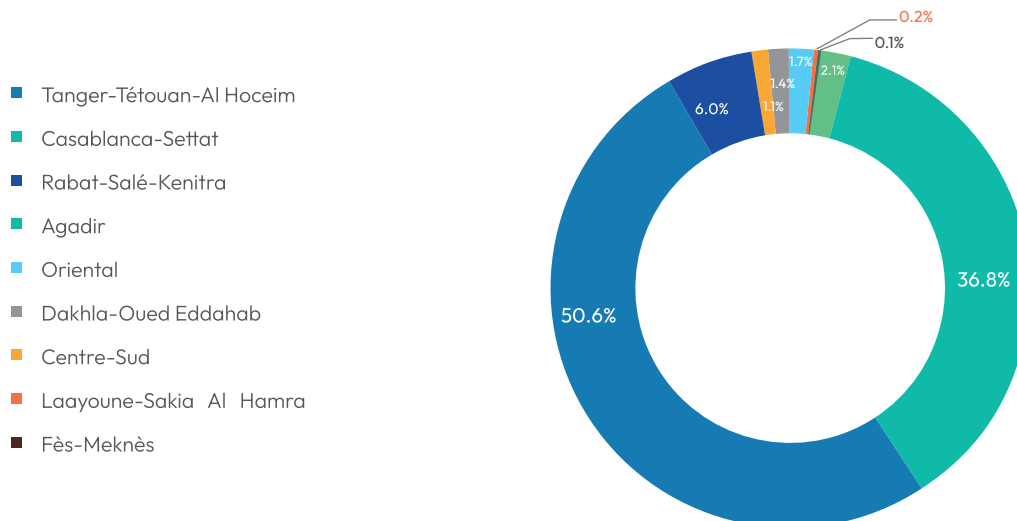
La Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a conservé la première position avec 1 063 446 déclarations, enregistrant une augmentation de 3,9%. La Direction Régionale de Casablanca- Settat,

affiche une hausse de 3,7%. Ces deux directions ont concentré à elles seules 87,4% du total des déclarations.

Nombre de DUM par Direction Régionale

	2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 25/24	Var 25/24
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	653 549	906 034	940 765	1 023 657	1 063 446	39 789	3,9%
Casablanca-Settat	637 046	671 486	701 355	746 539	774 371	27 832	3,7%
Rabat-Salé-Kenitra	59 556	91 986	111 186	116 106	125 499	9 393	8,1%
Agadir	39 051	44 450	41 617	41 934	44 212	2 278	5,4%
Oriental	25 691	33 453	33 419	33 044	35 394	2 350	7,1%
Dakhla-Oued Eddahab	27 406	29 880	27 564	29 348	29 377	29	0,1%
Centre-Sud	22 201	24 137	22 965	21 579	22 653	1 074	5,0%
Laâyoune-Sakia Al Hamra	3 793	4 117	3 735	3 128	3 849	721	23,0%
Fès-Meknès	3 002	3 295	3 384	3 434	3 386	-48	-1,4%
Total général	1 471 295	1 808 838	1 885 990	2 018 769	2 102 187	83 418	4,1%

Répartition du nombre de DUM par Direction Régionale en 2025

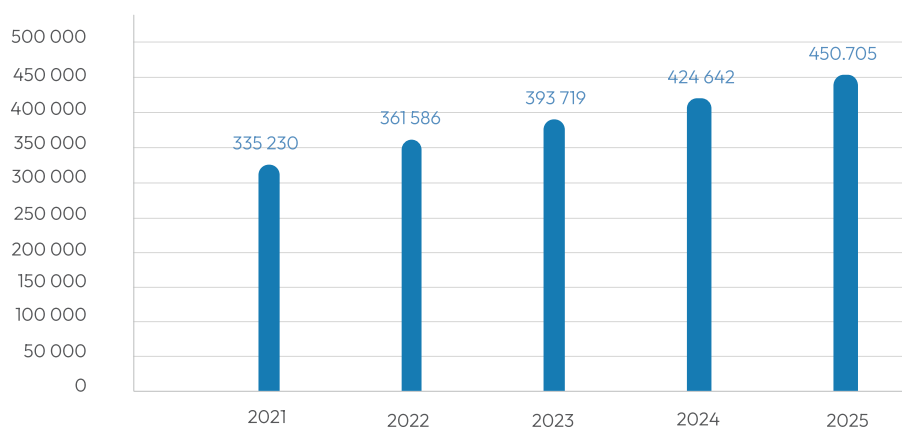


LES MAGASINS ET AIRES DE DÉDOUANEMENT (MEAD)

Le nombre de déclarations enregistrées au niveau des MEAD est passé de 424 642 en 2024 à 450 705 en 2025, soit une progression de 6,1%. Cette tendance s'inscrit dans

la dynamique constatée depuis l'année 2021. En effet, le nombre de DUM a augmenté en moyenne d'environ 29 000 entre 2021 et 2024.

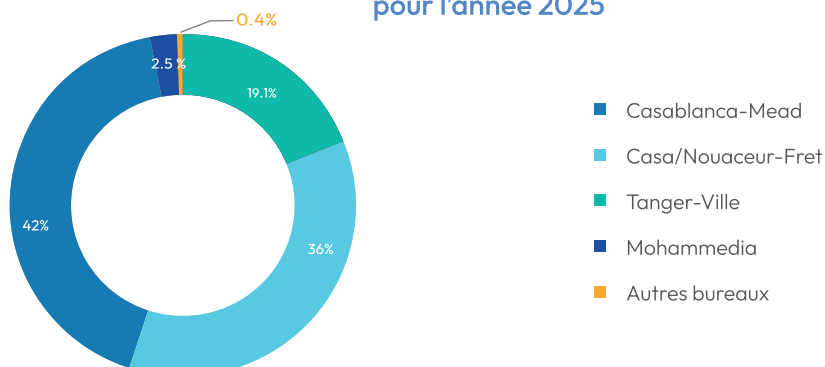
Nombre de déclarations dans les MEAD de 2021 à 2025



En ce qui concerne la ventilation par bureau douanier, Casablanca-Mead a capté 42% du nombre total de déclarations enregistrées au niveau des MEAD suivi par

le bureau de Casa/Novaceur-Fret avec 36% de part. Le bureau de Tanger-Ville est arrivé en 3^{ème} position avec une part de 19,1%.

Répartition des déclarations dans les MEAD par bureau douanier pour l'année 2025

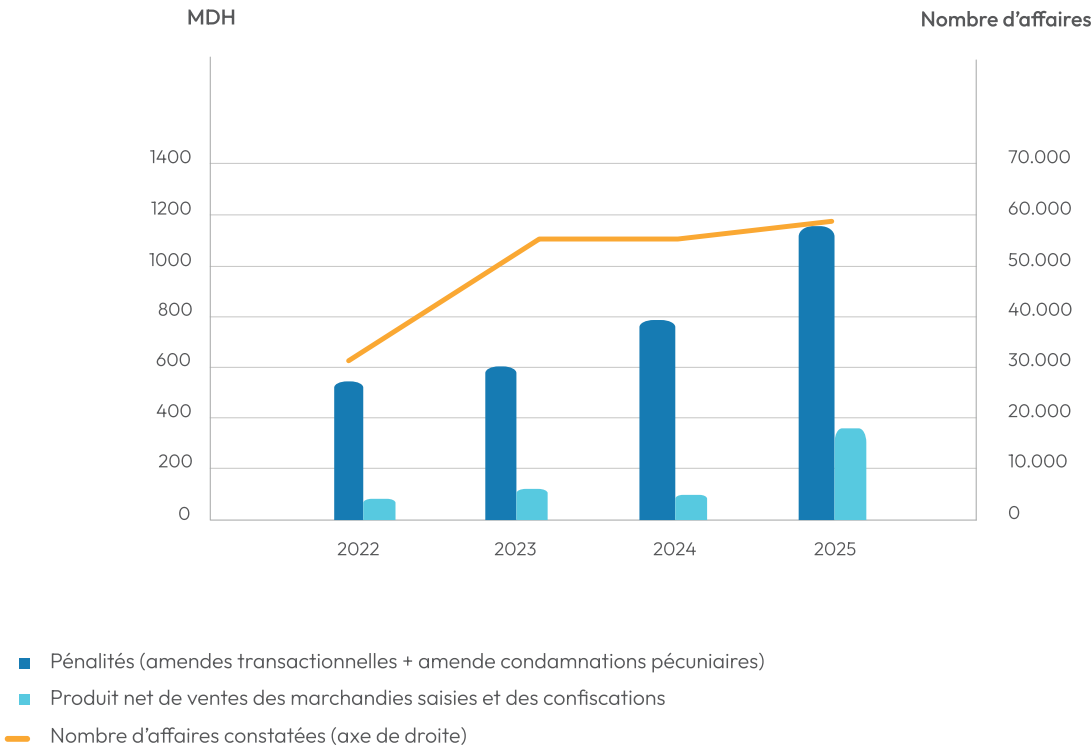


LE CONTENTIEUX

L'année 2025 a été marquée par une hausse (7,2%) des affaires contentieuses constatées par l'ADII, soit 66 760 affaires contre 62 266 en 2024.

Le produit net des ventes de marchandises saisies et des confiscations a accusé une hausse de 288,6%, soit 350,1 MDH contre 90,1 MDH en 2024.

Evolution des affaires contentieuses



Evolution du nombre d'affaires, pénalités et produit net des ventes

	2022	2023	2024	2025	Var 24/25
Nombre d'affaires constatées* dont :	36 431	62 114	62 266	66 760	7,2%
Affaires véhicules	3 021	19 784	17 954	18 275	1,8%
(En MDH)					
Pénalités (amendes transactionnelles + amendes condamnations pécuniaires)	552,3	605,2	775,2	1 150,3	48,4%
Produit net des ventes des marchandises saisies et des confiscations	79,5	117,0	90,1	350,1	288,6%

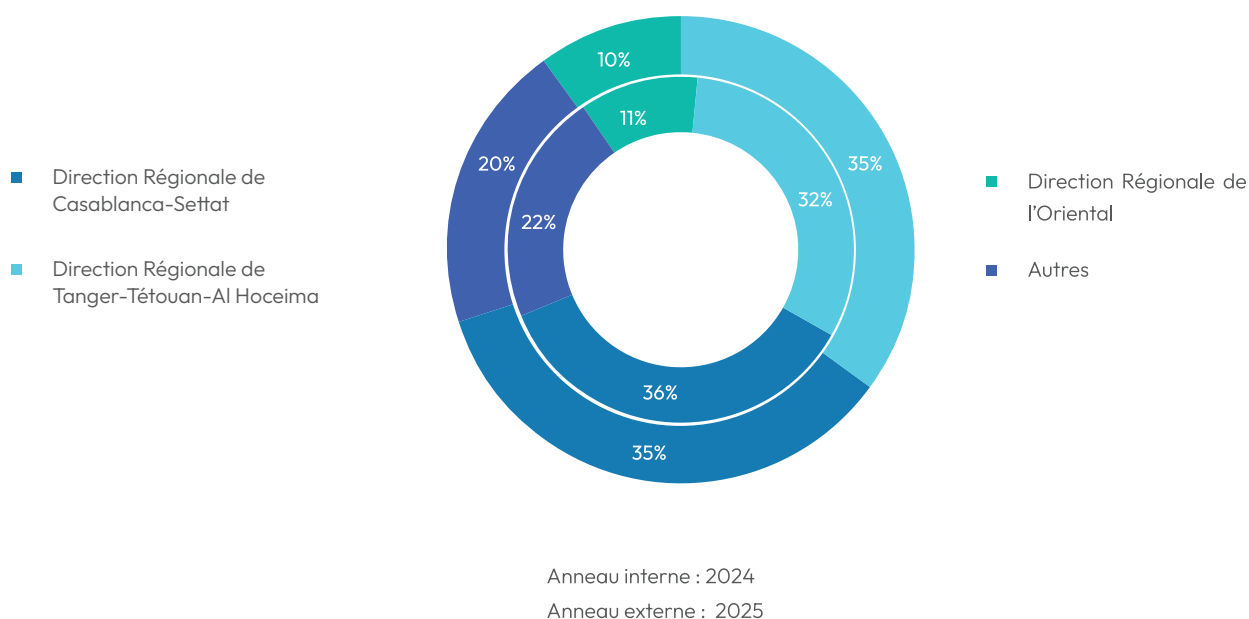
* Sont exclues les affaires de stupéfiants constatées par les corps autres que la Douane

■ AFFAIRES CONTENTIEUSES PAR DIRECTION RÉGIONALE

La part des affaires contentieuses enregistrées à la Direction Régionale de Casablanca Settat est passée de 36% en 2024 à 35% en 2025, soit un recul de 1 point, contre un gain de 3 points pour la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma.

Durant les années 2024 et 2025, environ 7 affaires contentieuses sur 10 ont été constatées au niveau des Directions Régionales de Casablanca Settat et de Tanger-Tétouan-Al-Hoceïma.

Répartition des affaires constatées
par Direction Régionale en 2024/2025



GESTION DES REQUÊTES

PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITÉ

En 2025, le nombre de requêtes reçues par voie électronique a atteint 7 461, contre 6 250 en 2024 (+19%), témoignant de l'attractivité et de l'efficacité croissante des services numériques proposés aux usagers. Dans le détail, les demandes d'information ont progressé de 18%, passant de 3 392 à 3 989, confirmant l'intérêt soutenu pour l'accès aux services électroniques. Les réclamations ont quant à elles totalisé 3 472 contre 2 858 en 2024 (+22%).

Le délai moyen de traitement des requêtes s'est établi à 1,9 jour.

Les appels reçus via le Numéro Économique et la Hotline MRE ont enregistré une hausse notable, atteignant 12 872 en 2025 contre 11 558 en 2024 (+11%), tandis que le taux de réponse aux appels téléphoniques est resté élevé (92%), témoignant de la réactivité des services.

 12 872

appels
téléphoniques

 3 989

d e m a n d e s
d'information

 3 472

réclamations

 1,9 JOUR

de délai moyen de
traitement des requêtes

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES REQUÊTES

En termes de nombre de requêtes reçues, la Direction Régionale de Casablanca-Settat (3 067), l'Administration Centrale (1 724) et la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (1 404) ont été les plus sollicitées en 2025. A elles seules, ces

entités représentent 83% de l'ensemble des requêtes reçues par l'ADII.

La moyenne mensuelle des requêtes s'est élevée à 622, contre 521 en 2024, illustrant une augmentation significative de l'activité.

RÉPARTITION MENSUELLE DES REQUÊTES

Le pic de réception des requêtes a été enregistré au mois de juillet 2025, avec 1 130 requêtes. Cette hausse s'explique notamment par la période estivale marquée par la campagne Marhaba, connaissant un afflux important des Marocains Résident à

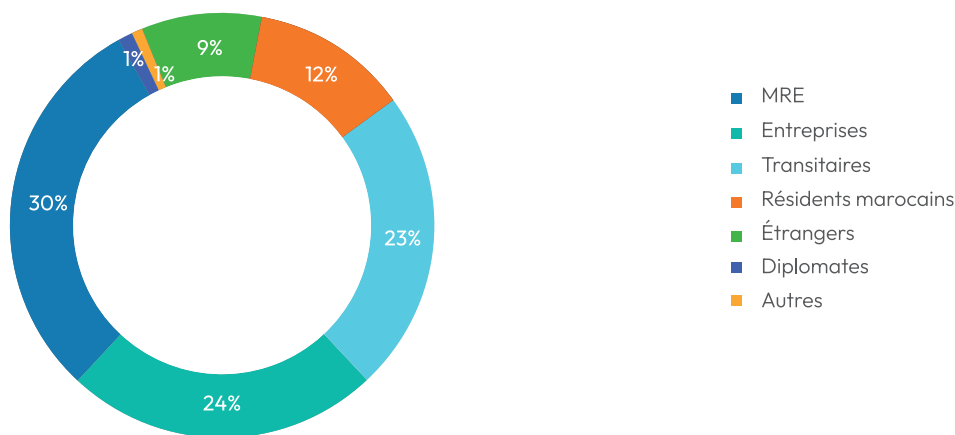
l'Etranger, ainsi que par un nombre important de réclamations émanant des transitaires et des entreprises, liées à des difficultés techniques propres au système informatique ayant marqué cette période.



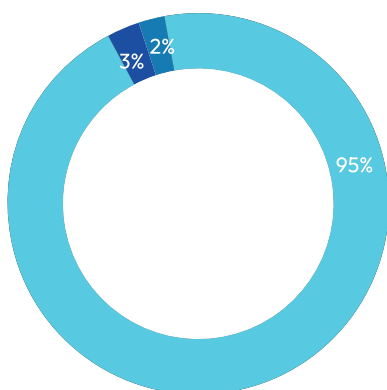
RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR PROFIL

Les Marocains Résidant à l'Etranger constituent la catégorie ayant le plus sollicité l'Administration des

Douanes (30%), suivie des entreprises (24%), des transitaires (23%) et les résidents marocains (12%).



RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR CANAL DE RÉCEPTION



En 2025, le portail institutionnel de la Douane demeure le principal canal de dépôt des requêtes, avec 95% des demandes reçues. Les requêtes transmises via Chikaya.ma représentent 3%, tandis que 2% ont été reçues par courrier électronique.

■ Portail Institutionnel ■ Portail Chikaya ■ Email

RÉPARTITION DES REQUÊTES PAR THÈME

Les thématiques les plus récurrentes ont concerné le « dédouanement de marchandises », qui représente 23% des requêtes reçues, suivie de

« l'admission temporaire des véhicules » (16%) et du « dédouanement des véhicules » (9%).

LES MOUVEMENTS TRANSFRONTALIERS DES MAROCAINS RÉSIDENT À L'ÉTRANGER (période du 10 juin au 15 septembre 2025)

FLUX DES MRE SUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

L'opération Marhaba pour l'année 2025 enregistre une nette augmentation du trafic par rapport à l'année précédente : 4 068 976 voyageurs (+10,1%) et 456 604 véhicules (+2%) enregistrés à l'entrée aux différents points de passage du Royaume.

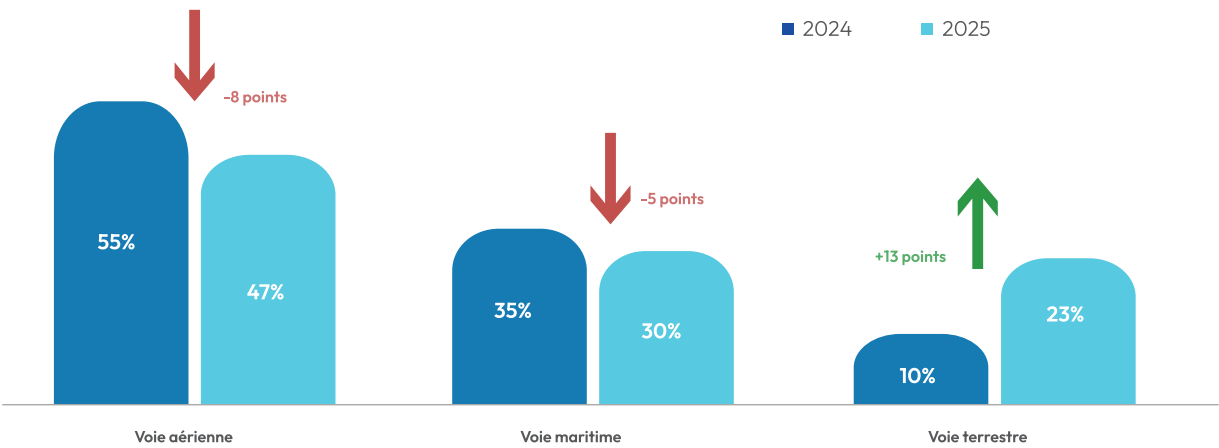
Mouvement des MRE entre 2021 et 2025

		2021	2022	2023	2024	2025	Ecart 25/24	Var 25/24
Voyageurs	Entrées	1 600 757	3 396 253	3 267 023	3 696 758	4 068 976	372 218	10,1%
	Sorties	1 416 577	3 234 319	3 301 956	3 584 239	3 941 894	357 655	10,0%
Véhicules	Entrées	58 835	386 067	422 988	447 670	456 604	8 934	2,0%
	Sorties	40 410	354 541	413 837	424 961	421 764	-3 197	-0,8%

ENTRÉES DES MRE PAR VOIE EMPRUNTÉE

L'évolution des modes de transport utilisés par les MRE pour rejoindre le Maroc entre 2025 et 2024 met en évidence un recul de la part des entrées par voie aérienne et maritime, compensé par une hausse de la voie terrestre.

Evolution de la part des voies empruntées par les MRE entre 2024 et 2025

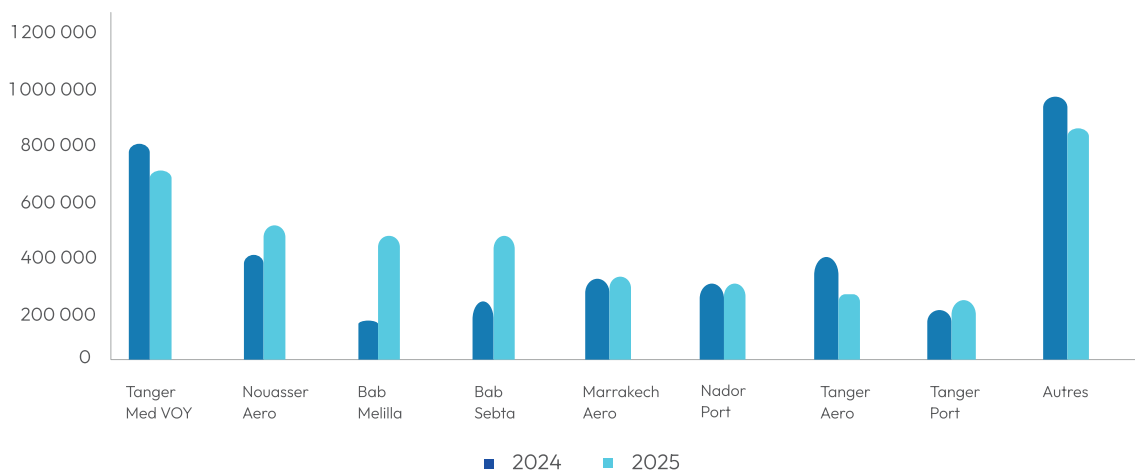


FLUX DES MRE PAR BUREAU DOUANIER

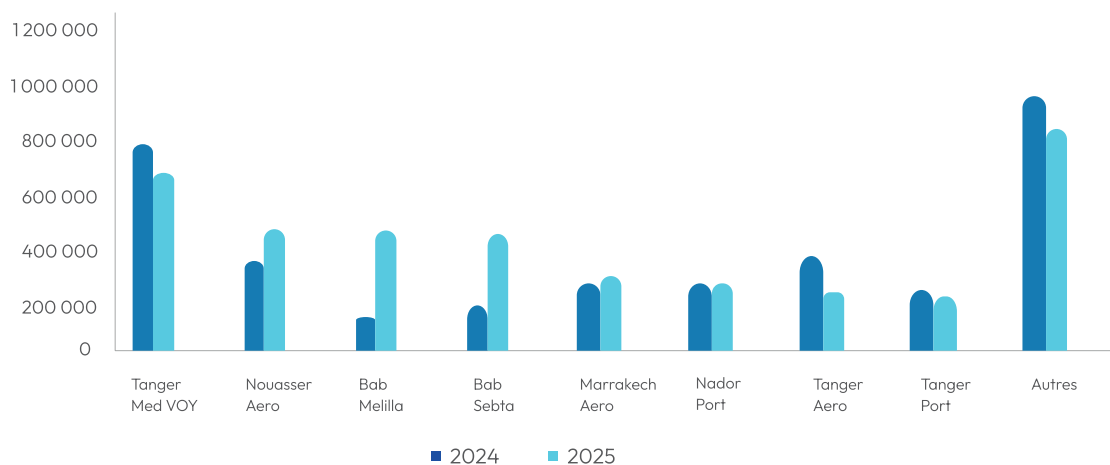
En 2025, le port Tanger Med s'affirme comme le point d'entrée privilégié par les MRE, représentant 17,2% des flux, suivi de l'aéroport Mohammed V

avec 12,4%. Bab Melilla (11,6 %) et Bab Sebta (11,5%) arrivent respectivement en 3^{ème} et 4^{ème} position.

Evolution des entrées des MRE par bureau douanier entre 2024 et 2025



Evolution des sorties des MRE par bureau douanier entre 2024 et 2025



TYPE DE VÉHICULES UTILISÉS PAR LES MRE

La voiture de tourisme demeure le moyen de transport privilégié par les MRE, représentant 98,4% du total des véhicules. Aussi, 449 401 voitures ont été enregistrées à l'entrée en 2025, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2024. Autre fait marquant,

l'utilisation des fourgons double (+104 %) passant de 3 285 fourgons en 2024 à 6 703 en 2025. Par ailleurs, l'utilisation des autocars a augmenté légèrement entre 2025 et 2024 de 2,5 %.

	2024	2025	Part 2025	Ecart 2025/2024	Var 2025/2024
Voitures de tourisme	443 897	449 401	98,4%	5 504	1,2%
Fourgons	3 285	6 703	1,5%	3 418	104,0%
Autocars	488	500	0,1%	12	2,5%
Total	447 670	456 604	100%	8 934	2,0%

DÉDOUANEMENT DES MARCHANDISES PAR LES MRE

Le nombre total de déclarations de marchandises effectuées par les MRE a atteint 11 568 en 2025, enregistrant une progression de 18% par rapport à 2024. Cette évolution est portée principalement par les déclarations T6 Bis qui demeurent largement majoritaires.

Par ailleurs, les droits et taxes perçus durant la

campagne Marhaba s'établissent à 41,9 MDH, soit une progression notable de 75%. Les recettes issues des T6 Bis constituent l'essentiel des encaissements avec 40,1 MDH. Parallèlement, le produit des amendes enregistre une hausse de 28%, atteignant 626 MDH.

Type de déclarations	Nombre			Droits et taxes en Millier DH			Amendes en Millier DH		
	2024	2025	Var	2024	2025	Var	2024	2025	Var
DO taxable	28	35	25%	1 104	1 719	56%	34	134	+++
Avec contentieux	4	2	-50%	94	119	26%	34	134	+++
Sans contentieux	24	33	38%	1 010	1 601	58%			
T6 Bis	9 735	11 533	18%	22 895	40 197	76%	456	492	8%
Avec contentieux	97	154	59%	879	684	-22%	456	492	8%
Sans contentieux	9 638	11 379	18%	22 016	39 513	79%			
Total	9 763	11 568	18%	23 999	41 916	75%	490	626	28%

DO : Une Déclaration Occasionnelle est un support déclaratif ayant pour but la facilitation et l'accélération des formalités douanières pour les personnes envisageant de procéder elle-même au dédouanement de leurs marchandises

T6 Bis : une quittance de paiement utilisée dans le cadre de recettes immédiates (droits et taxes, amendes, etc.)

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR TYPE

La mise à la consommation des voitures de tourisme a connu une progression soutenue entre 2024 et 2025, avec une hausse globale de 36 % en nombre et de 38 % en droits et taxes perçus.

Les voitures neuves ont augmenté de 37 % en nombre d'unités et de 38 % en droits et taxes perçus (+2 442 MDH).

Les voitures d'occasion ont enregistré une hausse plus modérée de 20 % en nombre d'unités et de 39 % en droits et taxes. Cette progression est

principalement portée par les véhicules âgés de 3 ans et plus, tandis que la catégorie des véhicules de moins d'un an a connu une baisse sensible (-20 %).

Parallèlement, les véhicules d'occasion dédouanés dans le cadre du régime des retraités MRE poursuivent leur dynamique haussière avec +16 % en nombre d'unités et +25 % en droits et taxes.

Mise à la consommation des voitures de tourisme

	2023	2024	2025	Ecart 25/24	Var 25/24
Voitures neuves :					
Nombre d'unités	130 054	137 166	188 420	51 254	37%
Valeur en MDH	27 034	29 602	40 786	11 184	38%
Montant droits et taxes (MDH)	5 788	6 408	8 850	2 441,9	38%
Voitures d'occasion :					
Nombre d'unités	12 690	14 589	17 547	2 958	20%
Moins d'un an	221	266	213	-53	-20%
De 1 an à moins de 3 ans	893	1 061	1 332	271	26%
3 ans et plus	11 576	13 262	16 002	2 740	21%
Montant droits et taxes (MDH)	483	598,9	834,9	236,0	39%
Véhicules d'occasion dédouanés par les retraités MRE :					
Nombre d'unités	11 450	13 215	15 339	2 124	16%
Montant droits et taxes (MDH)	369	456	568,2	112,2	25%
Ensemble des voitures :					
Nombre d'unités	142 744	151 755	205 967	54 212	36%
Montant droits et taxes (MDH)	6 271	7 007	9 685	2 677,8	38%

MISE À LA CONSOMMATION DES VOITURES DE TOURISME PAR DIRECTION RÉGIONALE

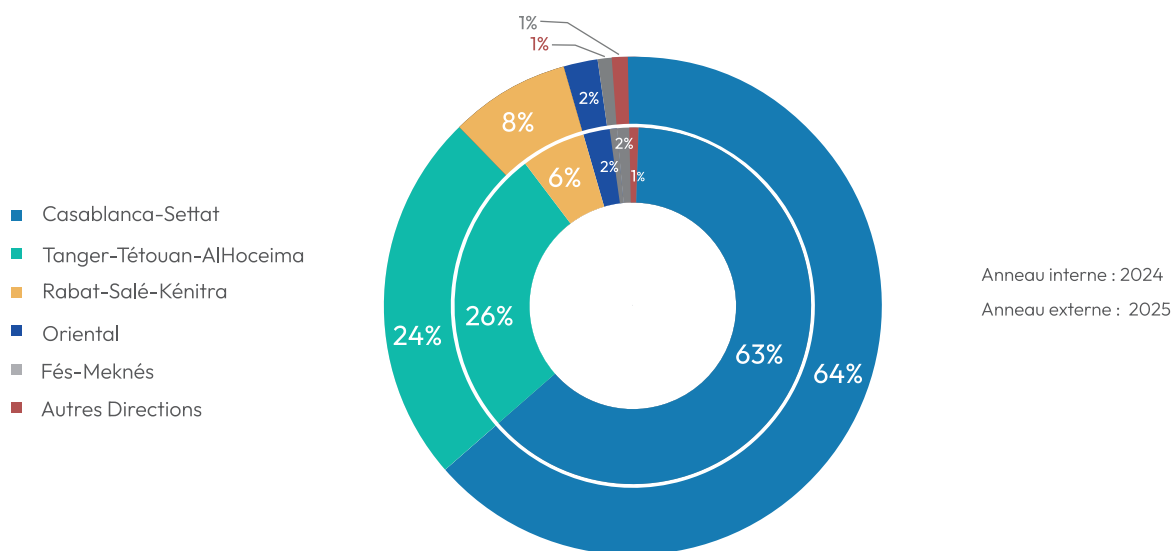
Le dédouanement des voitures de tourisme reste fortement concentré au niveau des deux Directions Régionales de Casablanca-Settat et Tanger-Tétouan-Al Hoceïma, qui ensemble captent près de 88 % du total en 2025.

En effet, la Direction Régionale de Casablanca-Settat a consolidé sa position dominante avec 131 135 véhicules dédouanés en 2025, soit une progression de +36,8 % par rapport à 2024. Sa part dans le total des véhicules dédouanés s'établit à 63,7 %.

Par ailleurs, la Direction Régionale de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma a conservé la deuxième place avec 50 100 unités (+25,8 %), avec une part de 24,3% (-2 points par rapport à 2024).

Pour la Direction Régionale de Rabat-Salé-Kénitra, le nombre de voitures dédouanées a affiché une progression plus marquée (+81 %) totalisant 16 302 unités.

Répartition du nombre des voitures de tourisme dédouanées par Direction Régionale





DOUANE CONNECTÉE

[f /ma.gov.douane](#) [@ /DouaneDuMaroc](#)

[X /DouaneMaroc](#) [/Douane_Maroc](#)

www.douane.gov.ma